



HAL
open science

Médiation du paysage : jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus de construction concertée avec les habitants, peuvent-ils devenir les paysagistes de leur propre projet ?

Chloé Jareno

► **To cite this version:**

Chloé Jareno. Médiation du paysage : jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus de construction concertée avec les habitants, peuvent-ils devenir les paysagistes de leur propre projet ?. Sciences agricoles. 2013. dumas-00874714

HAL Id: dumas-00874714

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00874714v1>

Submitted on 18 Oct 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**AGROCAMPUS OUEST
CFR Angers**

Institut National d'Horticulture et du Paysage
2 Rue André Le Nôtre
49045 Angers
Tél : 02 41 22 54 54

SCOP SaluTerre

67 Rue Denfert Rochereau
Sainte Foy la Grande
Tél : 05 57 46 04 37

Mémoire de fin d'études

**Diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieure des Sciences Agronomiques,
Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage.**

Année universitaire : 2012-2013
Spécialité : Paysage
Option : Ingénierie des territoires

Médiation du paysage

**Jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus
de construction concertée avec les habitants, peuvent-ils devenir les paysagistes
de leur propre projet ?**

Par : Chloé JARENO



Volet à renseigner par l'enseignant responsable de la spécialisation/option
ou son représentant

Date : / / Signature

Bon pour dépôt (version définitive)

Autorisation de diffusion : Oui Non

Devant le jury :

Sous la présidence de : Nathalie CARCAUD
Maître de stage : Eric PREDINE
Enseignant référent : Sébastien CAILLAULT

Soutenu à Angers le : 10 Septembre 2013

*"Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent
que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST".*

Remerciements

Un grand merci :

A toute l'équipe de Saluterre et d'EneRgethic (devenu Auras du Sol) Eric Prédine, Josiane Faure, Ludovic et Pascal Martin, Franck David, pour leur accueil chaleureux, pour m'avoir fait partager une tranche de vie de SaluTerre, pour tous les savoirs, les passions, les convictions qu'ils m'ont transmis pour leur humour, les franches rigolades!

À Eric, mon maître de stage, écrivain carotte et planteur de jardins partagés, qui m'a supporté tout au long de ces 6 mois et permis de réaliser un stage bien au-delà de mes espérances.

À Franck, pour son soutien, ses relectures attentives, son art de la déformation militante et du bon jeu de mot.

À Sébastien Caillault, mon tuteur de stage, pour son appui, tous ses conseils avisés, et la liberté qu'il m'a donné pour la rédaction de ce mémoire.

À tous ceux qui ont œuvrés de près ou de loin dans la construction de ce mémoire.

Une pensée amicale à mes acolytes stagiaires et services civiques, Paul, Mylène et Fanny avec lesquels j'ai partagé un, deux, ou trois mois de stage.

Liste des illustrations

✓ Liste des figures

Figure 1 – Aquarelle, cabane de jardin - *Source : Chloé JARENO (Juin 2013)*

Figure 2 – Les trois niveaux de médiation - *Source : Chloé JARENO (Juillet 2013)*

Figure 3 – Une médiation et plusieurs acteurs - *Source : Chloé JARENO (Juillet 2013)*

Figure 4 - La méthodologie de concertation développée par SaluTerre - *Source : Chloé JARENO (Juillet 2013)*

Figure 5 – Parterre fleuri en lasagne à l'entrée de la maison de quartier des Arènes Romaines - *Source : Chloé JARENO (11 juin 2013)*

Figure 6 – S'approprier un site pour la construction d'un jardin partagé - *Source : Association du jardin des castors –www.lejardindelhers.over-blog.com (2012)*

Figure 7 – Les cabanes bleues de Cugnax - *Source : Chloé JARENO (Juillet 2013)*

Figure 8 – Panneau dans un jardin partagé - *Source : SaluTerre (2012)*

Figure 7 – Les incontournables d'un site - *Source : Chloé JARENO (Août 2013)*

Figures 9 et 10 – Réunion de concertation aux Arènes Romaines - *Source : Chloé JARENO (2013)*

Figure 11 – La nature en ville - *Source : reseaugrappe.org (2010)*

Figure 12 – Le sol support de base - *Source : mtaterre.fr (2013)*

Figure 13 – Jardins ouvriers - *Source : malakoff-patrimoine.fr (2013)*

Figure 14 – Jardins familiaux - *Source : Laurent Christophe – photographe (2012)*

Figure 15 – Aquarelle, Cabane de jardin partagée - *Source : Chloé JARENO (Avril 2013)*

Figure 16 – Expression de jardiniers à Cugnax - *Source : Chloé JARENO (Juillet 2013)*

Figure 17 – Aquarelle, Pergola végétalisée - *Source : Chloé JARENO (Juin 2013)*

Figure 18 - Photo aérienne du site (échelle 1/2000) - *Source : Chloé JARENO (2013)*

Figure 19 – Flyer distribué pendant la phase de mobilisation - *Source : SaluTerre (2013)*

Figure 20 - Photo aérienne du site (échelle 1/2000) - *Source : Chloé JARENO (2013)*

Figure 21 – 2^{ième} fête du jardin sur la parcelle du futur jardin des castors – *Source : ww.lejardindelhers.over-blog.com (2012)*

✓ Liste des tableaux

Tableau 1 : Eléments de diagnostic

Tableau 2 : Eléments de diagnostic

Table des annexes

Annexe 1 : La charte des jardins partagés de la ville de Toulouse.

Annexe 2 : Extrait du cahier des charges proposé par le jardin des castors.

Annexe 3 : Extrait du cahier des charges proposé par les jardiniers des Arènes.

Annexe 4 : Esquisse proposée par la direction des jardins et espaces vert pour le jardin partagé des castors.

Annexe 5 : Clin d'œil de l'action de fleurissement en lasagne mené à la maison de quartier des Arènes Romaines.

Annexe 6 : Evolution de la demande de nature dans nos sociétés occidentales.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. LA MEDIATION DU PAYSAGE : DES ENJEUX SOCIAUX ET POLITIQUES FORTS MAIS DES CONTOURS ENCORE FLOUS	3
A. LA MEDIATION DU PAYSAGE AU SERVICE DU PROJET DE PAYSAGE	3
1) LA MEDIATION : QUELQUES PRINCIPES ET METHODOLOGIE	3
2) LE PAYSAGE UN OUTIL DE LA MEDIATION	6
3) LA METHODOLOGIE SALUTERRE : DE LA CO-CONSTRUCTION VERS L'AUTONOMIE D'UN GROUPE.	8
B. LA PARTICIPATION : DES ATOUTS CERTAINS ET DES LIMITES COMPLEXES	11
1) DES FREINS ET DES LIMITES DIFFICILES A APPREHENDER	11
2) LE PAYSAGE UNE NOTION COMPLEXE A MANIPULER	13
II. LA PARTICIPATION : DES HABITANTS ET DES PAYSAGISTES	15
A. LA PARTICIPATION DES HABITANTS : LA RECHERCHE D'UNE IDENTITE COLLECTIVE	15
1) LE PAYSAGE VU PAR SES HABITANTS : CONSCIENCE ET APPROPRIATION	15
2) UNE DEMANDE SOCIALE FORTE DE « NATURE »	17
B. PAYSAGISTE : UN METIER APPELE A EVOLUER	19
1) LA MUTATION DES CULTURES PAYSAGISTES	19
2) ROLE ET LIMITES DU PAYSAGISTE MEDiateUR	20
III. LES JARDINS PARTAGES AU CŒUR DE LA CONCERTATION HABITANTE POUR UNE RENOVATION DE L'ESPACE PUBLIC	24
A. UN ESPACE URBAIN ET DES PAYSAGISTES JARDINIERS	24
1) UNE NOUVELLE COMPOSANTE DU PAYSAGE URBAIN ET UN OUTIL SUPPLEMENTAIRE DE COMPOSITION DE L'ESPACE PUBLIC	24
2) RETOUR AUX FONDAMENTAUX : LE PAYSAGISTE JARDINIER	26
B. HISTOIRE D'UN JARDIN, HISTOIRE DE JARDINIERS	28
1) JARDINER ENSEMBLE POUR LA RECONQUETE DE L'ESPACE URBAIN	28
2) UN JARDINIER ET SON UNIVERS	31
3) UN JARDIN ET DES JARDINIERS PAYSAGISTES ?	32
C. DEUX EXEMPLES, DEUX DEMARCHES TERRITORIALES CONCERTÉES	34
1) JARDIN PARTAGE DES ARENES ROMAINES : MOBILISER POUR CREER UN JARDIN.	34
2) JARDIN PARTAGE DES CASTORS : L'AUTO CONSTRUCTION POUR L'APPROPRIATION D'UN SITE MULTI USAGE	38
Bilan et conclusion	38

INTRODUCTION

« Rendre les habitants acteurs des transformations urbaines est une ambition assez forte mais elle est absolument nécessaire »⁽¹⁾ (2004).

Depuis les origines des politiques de la ville, la participation des habitants à la construction de leur espace urbain apparaît comme une nécessité. L'idée part d'une bonne intention, en choisissant d'intégrer les acteurs d'un territoire dans un projet, il s'agit de construire des solutions d'aménagement en adéquation avec des attentes et des besoins. L'objectif est de rassembler les populations pour mieux définir les enjeux d'un aménagement. Ces appels à participer apparaissent en France dès les années 70 lorsque les programmes urbains dédiés au développement des quartiers prioritaires prennent de l'ampleur. Le rapport Dudebout de 1983, « texte fondateur de la politique de la ville [...] manifeste pour une transformation démocratique de la gestion de la ville » ne fait qu'entériner le sujet. Les années qui suivent et l'entrée dans le 21^{ème} siècle voient les dispositifs de participation fleurir, tout projet qui se respecte intègre à un moment ou à un autre un volet « concertation » des habitants. Mais à vrai dire il s'agit bien souvent de consulter, d'informer les populations, plutôt qu'une véritable opportunité de faire entendre sa voix et intervenir dans l'action publique.

« La manière dont elles sont mises en œuvre fait l'objet de nombreuses critiques. Celles-ci portent principalement sur le flou qui entoure l'objectif fixé à la participation ; la réduction à des questions de proximité sans grande ambition; les difficultés à reconnaître la légitimité des habitants à coproduire l'expertise et la décision, voire "l'inhibition de l'émergence d'une capacité d'action autonome des habitants"»⁽²⁾ (2012).

Et qu'en est-il de la médiation du paysage, celle qui fait aujourd'hui foi dans tout projet de paysage ? C'est un fait, les évolutions récentes dans les pratiques paysagistes tendent vers une collaboration de plus en plus étroite entre le paysagiste et les habitants du lieu qui deviendra le point d'ancrage d'un projet. Analyser le paysage comme simple décor ne suffit plus car la dimension sociale du projet prend une place de plus en plus forte. Le rôle du paysagiste est amené à évoluer. Et celui des habitants ? Les habitants auront-ils leur mot à dire et jusqu'à quel point ? Voilà tout l'enjeu de ce mémoire. Il s'agit dans ces quelques pages de montrer jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus de construction concertée avec les habitants. Une appropriation complète du projet par ses habitants, à tel point qu'ils deviennent les paysagistes de leur propre projet, est-elle possible ? Est-elle envisageable ?

L'objectif de ce travail est d'apporter des éléments de réponse sur cette prise de conscience des habitants sur leur pouvoir d'investissement dans un processus d'aménagement de leur territoire, aidés par le paysagiste. Cette analyse s'appuiera en particulier sur l'exemple du phénomène des jardins partagés que j'ai pu observer tout au long de ces 6 mois au sein de la SCOP SaluTerre. Constituée d'une équipe aux parcours atypiques et variés, la SCOP diffuse à travers toute la France et à l'étranger, jardins partagés et composts collectifs. Chaque projet avec toutes ses particularités se veut comme le terrain d'émergence d'une identité collective, originale et unique, qui laisse à tous un espace d'expression.

⁽¹⁾ MADEC P., 2004, Agir sur la ville Habitants et transformations urbaines en Rhône-Alpes. – Editions La passe du vent, 136p

⁽²⁾ Centre social d'analyse stratégique (Septembre 2012) La note d'analyse-Question sociale, La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville.

Défendant des valeurs en faveur d'un « développement durable et désirable », SaluTerre transmet une vision nouvelle dans nos manières de vivre la ville et de vivre tout court. Valoriser la parole des habitants, promouvoir l'épanouissement de la solidarité et des liens sociaux, renouer avec des pratiques qui nous paraissent lointaines, ne sont là que quelques exemples.

La problématique de ce mémoire repose sur l'expérience que j'ai acquise à travers les projets de jardins partagés menés actuellement par la ville de Toulouse. La ville est actuellement en plein développement de sa politique des jardins partagés et rattrape son retard sur des villes comme Brest, Lyon ou Lille, chefs de file pour la diffusion de cette nouvelle façon d'aménager l'espace public. Le travail que j'ai mené m'a permis de découvrir tous les rouages d'un processus de concertation, au travers d'une immersion dans la méthodologie particulière de SaluTerre.

Cet apprentissage de la concertation et ces mois d'observation m'ont aussi poussé à me questionner sur les nouvelles dimensions de l'aménagement urbain suscitées par l'essor des jardins partagés dans certaines agglomérations françaises. Ces espaces sont à l'origine d'une considération nouvelle du fait urbain. Teintés de valeurs humaines, représentation d'une ville plus verte, symboles de relations collectives conviviales, ces jardins inspirent dans toute leur complexité les collectivités. A travers ce mémoire et plus particulièrement cette problématique j'ai voulu comprendre en quoi cette mode de la médiation et plus particulièrement son application dans les jardins partagés modifiait la figure de l'habitant participant aux changements de son cadre de vie. Plus proche de mon métier j'ai aussi souhaité comprendre la position du paysagiste face à ces changements dans la conception de l'espace urbain.

Ce mémoire est construit en trois parties. La première définit le contexte général de la médiation et celui plus précis de la médiation paysagère. La seconde partie illustre l'image actuelle donnée par les habitants et les paysagistes, et apporte des hypothèses sur les faits expliquant une telle vision. La troisième partie s'attache plus particulièrement au contexte des jardins partagés et montre en quoi ils sont le terreau d'une médiation paysagère particulière.



Figure 1 – Aquarelle, cabane de jardin
Source : Chloé JARENO

I. La médiation du paysage : des enjeux sociaux et politiques forts mais des contours encore flous

Il n'existe pas de définitions précises de la médiation, au même titre que les notions de concertation, information, consultation, restent floues et souffrent d'un amalgame généralisé selon les acteurs qui les manipulent et leur contexte. L'objectif reste pourtant le même, offrir un espace d'expression, entendue et prise en compte, et d'appropriation aux futurs usagers d'un espace en construction.

A. La médiation du paysage au service du projet de paysage

1) La médiation : quelques principes et méthodologie

Le principal objectif de toute action de médiation est de rendre les habitants acteurs de tout processus de transformation de leur environnement quotidien. Ces derniers, en théorie, entrent comme partie prenante dans la construction d'un projet et ne sont plus considérés comme de simples récepteurs d'un aménagement pour lesquels des professionnels auraient spéculé en matière de création de lien social et de bien vivre ensemble. Aujourd'hui l'habitant est aussi citoyen et en conséquence entend donner de la voix lorsque son quotidien est amené à se modifier. Si cette idée commence à faire son chemin en France, elle est un phénomène déjà présent au début du 20^{ème} siècle de l'autre côté de l'Atlantique, aux Etats Unis et au Québec, et connue sous le nom d'empowerment. Un article du monde consacré à cette notion en pose la définition suivante : « *L'empowerment n'a pas de traduction adéquate - sinon le néologisme québécois "capacitation". Venue des cités de Chicago dans les années 1930, reprise par les mouvements noirs et féministes dans les années 1970 puis par la campagne d'Obama en 2008, l'expression désigne le processus qui permet aux individus de prendre conscience de leur capacité d'agir et d'accéder à plus de pouvoir. Devant le sentiment d'échec ressenti tant par les administrations ou les responsables de projets, l'envie de renouveau est patente* »³(2013).

Ce concept prend sa source dans une opposition au pouvoir d'un groupe dominant et entend renverser ce rapport de force par le bas, c'est-à-dire en éveillant la conscience des populations sur leur capacité à agir. Aujourd'hui dans notre société française c'est moins l'idée d'une lutte contre les puissants qu'une opportunité de participer au débat public qui prend racine. Cette idée d'une prise de conscience individuelle et d'un développement social communautaire pour permettre une participation dans le débat public n'est pas toute jeune. Dès la révolution Française et le traité de Condorcet, l'idée fait son chemin et vient s'organiser sous l'acronyme d'éducation populaire. Plusieurs mouvements ont vu le jour mais tous agissent pour promouvoir une large diffusion des connaissances en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, afin que chaque individu retrouve sa place de citoyen. Aujourd'hui l'habitant est immiscé dans les projets des aménageurs pour lui donner l'opportunité de proposer un aménagement qui réponde au mieux à ses attentes et ses besoins au quotidien. Et c'est très précisément sur les notions de quotidien et d'espace vécu que l'avis d'un habitant « lambda » est précieux pour l'aménageur.

« *On ne parle correctement d'un site qu'après s'y être rendu* »⁴ (2004) Gilles Clément insiste bien sur ce fait, pour aménager un espace où chacun peut vivre, se reconnaître et partager quelques instants il est nécessaire pour tout professionnel de connaître de la manière la plus fine possible le site sur lequel porte l'intervention tant sur le plan physique (relief, construction, géologie...) qu'émotionnel (ressenti et vécu des habitants).

³ Zappi S. (2013) - *L'empowerment, nouvel horizon de la politique de la ville* – Le Monde

⁴ CLEMENT G., 2004, *La sagesse du jardinier*. – Editions JC Béhar, 110p

« L'aménagement de chaque lieu doit, au contraire, être instruit par une connaissance large du site qui l'accueille et son projet doit travailler l'ensemble des données induites par tous les espaces mitoyens [...] vos projets seront inspirés, inspirés par le monde lui-même»⁵ (2010).

Et ce savoir sur les « banalités » d'un site concernant son fonctionnement de tous les jours les habitants en sont de bons témoins, et donc sont de bons experts des usages. En qualité de praticien d'un territoire ils apportent une expérience au plus proche de la réalité de terrain en termes d'usages et de pratiques du lieu. En choisissant d'intégrer les acteurs d'un territoire dans un projet il s'agit de construire des solutions en adéquation avec des témoignages issus d'une véritable expertise du lieu. L'objectif est de rassembler les populations pour mieux définir les enjeux d'un aménagement.

Peut-on parler d'un phénomène de mode ? Rien n'est moins sûr, mais depuis quelques années la médiation est devenue une étape incontournable de tous les projets d'aménagement, et les collectivités territoriales, en particulier, l'ont bien compris et l'inscrivent dans leurs actions publiques. Si aujourd'hui nous pouvons parler de participation des habitants dans les projets urbains c'est aussi grâce aux récents cadrages au niveau national et européen (Loi Paysage de 1993, Convention d'Aarhus de 1998, Convention de Florence en 2000...). Cependant, sur le terrain c'est une véritable guerre sémantique qui se joue. Concertation, information, consultation, autant de mots employés pour qualifier l'art d'intégrer la population dans la construction d'un projet. En général le sens de ces expressions est mal connu, et c'est pourtant une base essentielle pour une bonne concertation. Chacun exprime un niveau d'implication des habitants et les informations recueillies n'ont pas le même impact.

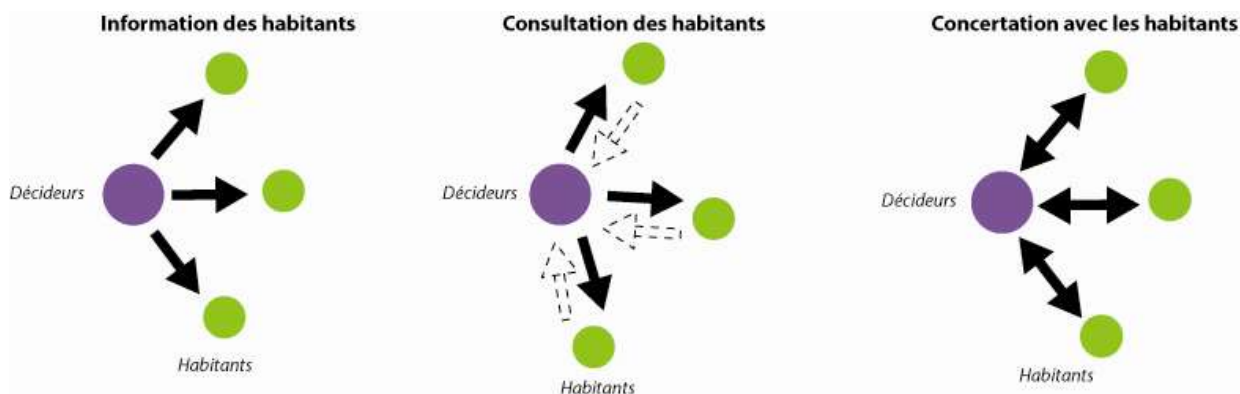


Figure 2 – Les trois niveaux de médiation
Source : Chloé JARENO

Informers les habitants est le premier niveau d'implication. L'aménageur expose simplement son projet à la population, l'opinion de celle-ci n'étant pas le cœur de la rencontre. Le flux d'information est à sens unique. Il peut s'agir pour le maître d'ouvrage, ou le maître d'œuvre, d'apporter des éléments, de porter à connaissance certains points du projet.

Le second niveau d'implication est la consultation. L'aménageur présente son projet aux habitants qui peuvent, en contre partie, exprimer leur opinion et apporter quelques éléments minimes de modifications. Il s'agit dans ce cas d'un échange où la population peut apporter son opinion sur certains points à la marge du projet. Pour l'aménageur il est possible de vérifier la bonne acceptation de son projet et d'apporter des modifications à la marge si nécessaire.

⁵ CORAJOU M., 2010, Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent. - Editions Actes Sud/ENSP, 271p

Le troisième niveau est celui de la concertation. Véritable échange entre les différents acteurs du projet, ce procédé désigne une réelle implication de la parole des habitants. Dans ce cas les décideurs proposent de mettre en débat certains points du projet. La finalité de ce travail est de permettre aux décideurs de récolter des réponses et de choisir la manière d'en rendre dans le projet.

Le dernier niveau, la co-construction atteint un degré plus fort d'intégration des habitants dans un projet. Habitants et décideurs travaillent ensemble à la construction de l'aménagement en question. Chacun peut exprimer son opinion et les décisions sont prises conjointement de la manière la plus consensuelle possible, c'est-à-dire sans le recours au vote ou à un choix par la majorité.

La médiation, avant d'être un conflit de vocabulaire dépend d'un jeu d'acteurs complexe, parfois peu lisible, où l'habitant est censé jouer un rôle central.

« Il est important que les rôles de chacun - élus, habitants, concepteurs- soient bien compris [...] pour élaborer un projet commun »⁶(2004). Un projet de jardins partagés comprend cinq niveaux d'acteurs dont les rôles sont les suivants, ces catégories peuvent être généralisées à tout autre projet impliquant la parole des futurs usagers :



Figure 3 – Une médiation et plusieurs acteurs
Source : Chloé JARENO

✓ L'initiateur du projet : à l'origine du projet c'est lui qui propose l'idée de départ, il peut s'agir d'un groupe d'habitants organisé ou non en association, d'une collectivité, d'un centre social...

✓ Le porteur de projet : c'est par cette structure que le projet se concrétise, il construit un premier réseau d'acteurs par le biais des partenaires qu'il parvient à mobiliser. Il recherche des financements et construit le cadre du projet. Les porteurs de projet peuvent être un centre social, une association d'habitants, la collectivité, une maison de quartier...

✓ Les partenaires : soutien dans la réalisation du projet, les partenaires permettent au projet de prendre progressivement forme dans son environnement politique et institutionnel. Ils interviennent à plusieurs niveaux selon leur champ de compétences créant ainsi un réseau de compétences transversales. Ces personnes ou organismes peuvent être très différents les uns des autres. C'est pourquoi il est important de s'assurer que toutes les modalités des partenariats instaurés soient claires afin que tous les acteurs connaissent la hauteur des implications de chacun. Les partenaires possibles sont très variés, allant de l'association, aux collectivités locales, en passant par les promoteurs immobiliers et les relais sociaux.

✓ Les animateurs : garant du cadre instauré par le porteur de projet, l'animateur est responsable de la mise en œuvre du projet. Il organise la concertation avec les habitants, il communique, mobilise et joue le rôle de relais entre le porteur de projet et les habitants. Les animateurs peuvent être issus d'une association, d'un service dédié dans une collectivité ou d'un bureau d'étude.

⁶ MADEC P., 2004, Agir sur la ville Habitants et transformations urbaines en Rhône-Alpes. – Editions La passe du vent, 136p

✓ Les futurs jardiniers : ce sont les co-constructeurs du projet mais aussi les futurs usagers de l'aménagement. Les futurs jardiniers sont les habitants du quartier dans lequel verront le jour, les jardins partagés. Les habitants peuvent participer de façon individuelle ou s'être organisés en association.

2) Le paysage un outil de la médiation

La convention européenne du paysage définit le paysage comme étant une « *Partie de territoire telle que perçue par les populations et dont le caractère résulte de la combinaison de facteurs naturels et/ou humain et de leurs interrelation* »⁷(2000).

Construit sur une double dimension le paysage est à la fois « *un assemblage d'objets dans l'espace* »⁸(2010), dimension matérielle, mais aussi un assemblage qui « *prend sens pour l'observateur à travers son regard* »(2010)⁸, dimension immatérielle. Le paysage est donc le résultat de la rencontre entre un regard et un espace. La mise en jeu d'une portion de territoire, d'une réalité physique issue de la conjonction de différents phénomènes naturels (érosions, mouvements tectoniques, climats...) et de l'action de l'homme, ne peut exister comme paysage que si elle est organisée par le regard qui lui est porté. Son appréciation est soumise aux représentations et aux motivations d'un observateur. Ce-dernier voit et décrypte son environnement avec le filtre de ses expériences, de son vécu et de sa culture.

Il existe donc une relation qualifiée par A. Berque de « trajective » entre les objets du paysage et la sélectivité, la subjectivité, d'un regard qui ordonne, compose et interprète. Cela permet à l'observateur de construire une représentation cohérente du paysage, qui peut être soumise à des règles d'ordre esthétique, émotionnel, culturel mais aussi scientifique.

Au-delà de cette relation entre les populations et l'espace qu'elles occupent, le paysage est aussi détenteur de l'identité d'un territoire, il est l'élément de base du cadre de vie. Et c'est en ce sens que l'expression de médiation paysagère prend tout son sens. Par la médiation les populations entendent prendre la parole et exprimer leurs envies, leurs besoins, dans l'aménagement de leur cadre de vie quotidien et le paysage est le support de cette demande. « *C'est donc autour du « cadre de vie » que paysage et participation tendent aujourd'hui à se rencontrer* »⁸(2010).

Le paysage vient donc nourrir les processus de médiation comme l'ont démontré Hervé Davodeau et Monique Toublanc dans leur étude sur la médiation paysagère, ils ont ainsi identifié « les vertus théoriques du concept de paysage pour la participation »⁶:

✓ « *La première vertu théorique du paysage est bien de donner à voir le territoire pour le faire comprendre* »⁸(2010). L'agencement des objets qui constituent le paysage et les valeurs qui lui sont associées, sont évocateurs pour la personne qui l'habite ou l'exploite. Le paysage est vecteur d'une identité, il est l'image d'un territoire. Offrir la possibilité de voir, c'est aussi et surtout ouvrir un dialogue, offrir une base de discussion.

⁷ La Convention européenne du paysage (Florence, 2000)

⁸ Davodeau H., Toublanc M.(2010) - *Le paysage-outil, les outils du paysage principes et méthodes de la médiation paysagère* – OPDE outils pour décider ensemble, aide à la décision et gouvernance – Montpellier 25/26 Octobre 2010

✓ « *La dimension spatiale puis temporelle du paysage sont des atouts théoriques importants* »⁹(2010). Au mot paysage sont souvent associées les notions de dynamiques et de processus. Le paysage est composé d'éléments distincts, organisés les uns par rapport aux autres et évoluant ensemble. Comprendre ces transformations donne un support de débat sur les causes, les origines de ces changements, et plus largement sur des réflexions teintées d'écologie et développement durable.

✓ « *La troisième qualité majeure du concept est sa globalité, sa nature systémique* »⁹(2010). Ces réflexions sur les processus de transformations et de dynamiques paysagères aboutissent à un dialogue autour des enjeux multiples que sous tendent ces évolutions. Périurbanisation, verdissement de la ville, consommation démesurée des terres agricoles, sont des sujets parmi d'autres.

✓ « *Les dimensions fondamentales du concept de paysage en font un vecteur de participation d'autant plus intéressant qu'il apparaît très accessible* »⁹(2010). Dernière vertu du paysage, il est un sujet classique de conversation. Chacun s'accordera sur l'existence de « beaux » paysages et de paysages « moins appréciés ». Nous pouvons tous parler de paysage.

Revenons à la notion de médiation, comme nous l'avons vu, elle constitue un art de converser autour d'un sujet pour faire émerger des avis, contradictoires ou non. Le paysage est un support privilégié car il est source de dialogue, de discussion, voire même de débat. Les valeurs qu'il véhicule sont porteuses de sens et impliquent fortement les protagonistes dans ce dialogue. La médiation du paysage est surtout une médiation du social, qui fait s'exprimer la sensibilité de chaque personne révélant des conflits intérieurs (propres à chaque personne) et par voie de conséquence collectifs.

**Jardins partagés, expression des craintes et des désirs :
le paysage un élément central ?**

L'expression des craintes et des désirs est l'étape initiale de toute concertation pour la création de jardins partagés selon la méthodologie développée par SaluTerre. Chaque participant inscrit sur un petit papier son point de vue sur les jardins partagés, par des termes positifs (de quoi les futurs jardiniers ont-ils envie ?) mais aussi négatifs (de quoi chaque futur jardinier a-t-il peur ?). L'objectif pour l'animateur est de permettre aux futurs jardiniers d'exprimer individuellement ses représentations au sujet des jardins partagés.

Les résultats obtenus à l'issue de cet exercice laissent apparaître des préoccupations liées de près ou de loin au paysage. Ce n'est pas l'esthétique, la beauté du paysage, à proprement parlé qui est directement évoquée, mais bien les notions d'usage et d'appréciation du cadre de vie.

Les notions de bien être, de relaxation et de repos sont intimement rattachées au cadre de vie de ces jardins : une pergola accompagnée de ses plantes grimpantes, des arbres abritant tables et chaises pour un coin de détente à l'ombre, les haies composées d'arbustes fruitiers sont des séparations visuelles comestibles... Inconsciemment les futurs jardiniers construisent et organisent un paysage à leur échelle.

⁹ Davodeau H., Toublanc M.(2010) - *Le paysage-outil, les outils du paysage principes et méthodes de la médiation paysagère* – OPDE outils pour décider ensemble, aide à la décision et gouvernance – Montpellier 25/26 Octobre 2010

3) La méthodologie SaluTerre : de la co-construction vers l'autonomie d'un groupe

Le processus de concertation n'est pas une science qui s'improvise. Il demande une méthodologie fine et rigoureuse qui reste propre à chaque professionnel de la participation. Ainsi le schéma suivant est une illustration de la méthodologie appliquée par SaluTerre dans ses projets de jardins et compost partagés. Les jardins partagés élaborés sont des espaces conçus, aménagés et gérés par les habitants eux-mêmes. Les futurs jardiniers interviennent dans chaque étape de la construction de leur jardin : ils en définissent les usages et les équipements au même titre qu'ils en élaborent le règlement pour un fonctionnement collectif harmonieux. Pour SaluTerre la volonté est de laisser libre cours à l'expression de chacun tout en permettant un dialogue entre les acteurs du projet afin que chacun s'écoute sans juger l'autre. Ce sont là les fondements de la concertation et de l'élaboration collective d'un projet quel qu'il soit. Tout ce travail en faveur d'une dynamique de groupe solide est la clé car la pérennité de ces jardins dépend de ceux qui les feront vivre. SaluTerre se considère comme un acteur « périssable » du projet, c'est-à-dire que son action se limite dans le temps et tout est mis en œuvre pour permettre aux jardiniers d'accéder à une certaine autonomie.

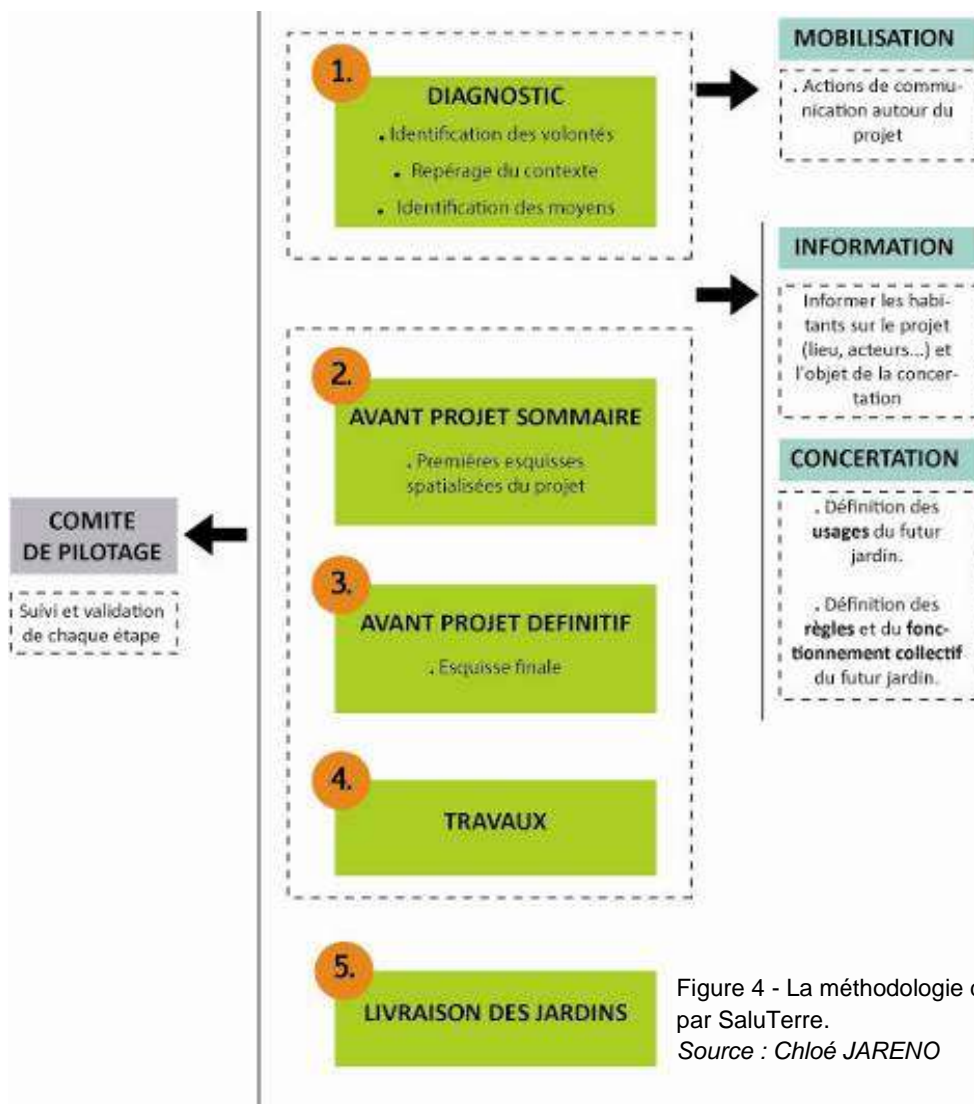


Figure 4 - La méthodologie de concertation développée par SaluTerre.

Source : Chloé JARENO

La méthodologie ainsi développée s'appuie sur trois grands principes : un aménagement qui doit s'adapter à des publics et des usages variés, qui doit respecter le paysage et le voisinage, et un projet basé sur la concertation et la gestion participative. Elle se déroule en quatre étapes :

1) Mobiliser, diagnostiquer pour un bon démarrage du projet

Avant toute chose la création d'un jardin partagé demande une étude attentive des potentialités du projet : existe-t-il un porteur de projet ? Une dynamique collective est-elle possible ? Le site se prête-t-il au projet ? Les moyens financiers, techniques sont-ils réunis ?... Tous les acteurs potentiels sont rencontrés et expriment tous leurs volontés, leurs désirs et leurs craintes vis-à-vis du projet à venir.

Concernant l'évaluation de la mobilisation des habitants du quartier, SaluTerre a généralement recours à la méthode du porte à porte. Sur le site sélectionné, les personnes situées au voisinage sont systématiquement interrogées sur leur envie de jardinage, l'objectif étant de faire émerger une demande suffisamment solide pour permettre au projet de voir le jour. Cette opération est aussi l'occasion d'informer les habitants désireux de jardiner sur l'opportunité d'une construction concertée de ces jardins. C'est là que débute véritablement la phase de mobilisation. Le projet se consolide et un noyau de personnes dites "ressources" se forme. Il sera le garant de la solidité du travail à venir et représente le point d'agrégation pour les futurs participants aux réunions de concertation à suivre. Des opérations de communication (distribution de flyers, opérations de fleurissement, repas de quartier...) voient ainsi le jour et peuvent fédérer à l'échelle de tout un quartier. C'est une première appropriation du projet.

2) Première réunion de concertation : à la recherche d'une identité collective solide

La première réunion de concertation est un moment clé car elle permet au groupe d'exprimer sa vision des futurs jardins partagés et initie une démarche de fonctionnement de groupe qui devra se poursuivre dans le temps. En première approche SaluTerre applique la technique des petits papiers. Chaque personne, individuellement, écrit, dessine sur un quart de feuille ce que lui inspirent les jardins partagés (craintes et désirs). Les réponses sont ensuite lues à l'ensemble du groupe. Ce travail individuel puis collectif permet une réponse la plus exhaustive possible pour l'animateur qui apprend à mieux connaître le fonctionnement du groupe. Il identifie les personnes-moteurs, repère celles qui restent en retrait, et dégage une perception générale du jardinage et des jardins partagés. Ce travail ouvre de même sur la formulation d'une sensibilité collective pour une prise de conscience des perceptions existant dans le groupe.

3) Identifier et définir les usages des futurs jardins partagés

Suite à l'expression des craintes et désirs de chacun, l'animateur dégage plusieurs thématiques. Utilisées pour un travail en sous groupe elles serviront de base pour la définition des usages des futurs jardins. Enoncées sous la forme de questions (« comment organiser la convivialité ? », « comment permettre l'accessibilité à tous ? »...) l'objectif est d'apporter des réponses argumentées. Une attention particulière est portée sur cet aspect d'argumentation des propositions, afin de rendre ces dernières plus solides et de vérifier la nécessité de certains équipements.

Ce travail aboutit à la rédaction d'un cahier des charges dans lequel figurent les propositions d'aménagement (fonctions et usages des équipements). Celles-ci seront exploitées pour la réalisation d'un Avant Projet Sommaire qui sera ensuite soumis pour validation aux habitants.

4) Un règlement pour un fonctionnement collectif

En dernier lieu les habitants esquissent les modalités d'un fonctionnement collectif. Ils déterminent, par exemple, le mode de répartition des parcelles, les conditions d'accès aux jardins ou bien la façon dont sera distribué le compost. Evolutif, ce règlement n'a pas de valeur juridique mais il conditionne les aspects du bien vivre ensemble à court et à long terme. La pérennité de ces espaces repose sur une gestion collective et une dynamique de groupe durables dans le temps. Dans ce document figure aussi le statut des usagers, association, collectifs, les possibilités sont nombreuses et doivent garantir l'intérêt collectif.

« Les jardiniers se chargent à la perfection de jardiner sur leur lopin, mais l'animation du site dépend de la dynamique de groupe, qui varie en fonction des personnalités et du regard bienveillant des collectivités. Même si les jardiniers y adhèrent, la préservation de l'intérêt général n'est pas de leur responsabilité à long terme, mais du ressort de la démocratie représentative »¹⁰(2009).

Ces phases de concertation s'étendent sur plusieurs temps de réunion dont le nombre dépend des capacités et de la dynamique collective du groupe. Les jardins sont conçus sur le principe d'une co-construction, SaluTerre est le garant d'un cadre et apporte des solutions aux questions qui peuvent se poser sans imposer son regard de professionnel. Chaque participant vient avec son vécu, ses envies, une vision des jardins. Certains n'expriment pas une volonté franche de jardiner mais ont tout simplement une volonté d'embellir leur quartier là ou d'autres demande un espace convivial de détente et de partage. Les volontés sont nombreuses et c'est au médiateur de faciliter une prise de conscience du construire ensemble. Il est possible de s'entendre, les opinions divergentes peuvent s'accorder pour former un tout du moment où tous s'approprient le projet.

« Le bain de la participation : S'exprimer, écouter, échanger, décider ensemble, cela s'apprend en le vivant. Il faut oser plonger sans oublier de prévoir une bonne dose de tolérance, de la bienveillance et de l'humour et aussi de faire couler une "eau transparente" où les informations circulent. La confiance pourra alors s'installer. Ce bain dans les nouvelles gouvernances n'en sera que meilleur »¹¹(2013).

¹⁰ PREDINE E., 2009, Des jardins en partage. – Editions Rue de l'échiquier, 94

¹¹ RESEAU ECOLE ET NATURE, 2013, Le jardin des possibles, guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques. – Editions Réseau école et nature, 107p

B. La participation : des atouts certains et des limites complexes

1) Des freins et des limites difficiles à appréhender

La médiation aussi bénéfique soit-elle n'en reste pas moins un processus complexe à mettre en œuvre. Permettre aux habitants de participer dans la construction d'un projet demande une attention extrême et ne peut souffrir de l'absence d'une méthodologie d'action, guide et support pour une bonne médiation sociale.

Première ombre possible, l'ambiguïté de la parole politique et les difficultés d'engagement de la collectivité. « *L'initiative vient souvent des services techniques des collectivités territoriales (maîtrise d'ouvrage) ou des bureaux d'études de paysage ou d'aménagement du territoire (maîtrise d'œuvre). Les uns et les autres peuvent se heurter à des élus souvent méfiants vis-à-vis de la démocratie participative* »¹²(2010). L'attitude d'une collectivité et de ses élus face aux actions participatives laisse transparaître un certain paradoxe, souhaitée elle est aussi redoutée. Si aujourd'hui tout projet urbain ne se conçoit plus sans la participation des habitants il reste certains blocages qui handicapent les actions participatives locales. La politique de la ville met en place des financements pour la participation mais reste tenue aux budgets qui lui sont alloués et ces derniers ne sont pas extensibles selon les dire de la collectivité. Mais au-delà de ces considérations pécuniaires il s'agit plus probablement d'une peur du politique vis-à-vis de la participation, d'une crainte de la montée d'un contre-pouvoir qui relèguerait au second rang la parole de la collectivité. La peur d'une démocratie participative qui évoluerait en parallèle, voilà qui explique pourquoi les politiques informent ou à la limite consultent les populations. Ce manque de confiance, les habitants le ressentent et un climat de défiance s'instaure.

*« Afin de créer un cadre favorable à la participation, le plus en amont possible des décisions, certains experts, à l'image du Conseil d'État, estiment que l'administration gagnerait à être plus délibérative, c'est-à-dire à développer, au-delà des consultations formelles, de nouvelles procédures qui seraient caractérisées par la transparence, l'ouverture, le débat public et le compte rendu »*¹³(2012).

Néanmoins la médiation n'est pas sous l'influence seule de facteurs externes, elle est aussi dépendante de ceux qui la font et de la manière dont elle est menée. Mobiliser, impliquer, motiver sont les mots désignant la partie la plus complexe de tout bon travail de participation. Il s'agit pour le médiateur d'impulser de la manière la plus appropriée une dynamique collective et ensuite de parvenir à la faire perdurer dans le temps. Dans le cadre des jardins partagés réalisés par SaluTerre mobiliser consiste à communiquer et surtout à marquer les esprits par des actions visibles et fédératrices. Pour maintenir une activité durable du groupe, tout est affaire d'implication.

¹² Davodeau H., Toublanc M.(2010) - *Le paysage-outil, les outils du paysage principes et méthodes de la médiation paysagère* – OPDE outils pour décider ensemble, aide à la décision et gouvernance – Montpellier 25/26 Octobre 2010

¹³ Centre social d'analyse stratégique (Septembre 2012) La note d'analyse-Question sociale, La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville.

Chaque membre s'investit dans le projet, pour sa création ou dans sa gestion, mais jamais sous la contrainte. Il est important que tous participent. Cependant, cette implication ne fonctionnera que si la personne y trouve son compte et se sent valorisée. La médiation par essence suppose un travail avec la complexité du comportement humain et c'est en ce sens qu'elle peut être difficile à mettre en œuvre.

« Le maintien de l'exigence de la dynamique participative est un gage de pérennisation du projet : l'implication individuelle ne doit pas se faire au dépend du maintien de cette dynamique collective »¹⁴(2013).

Autre élément qui peut entraver la médiation, le temps. Le temps d'un mandat municipal, le temps des techniciens, le temps des projets, sont tout à la fois accélérateurs et des freins qui rattrapent la médiation sociale sur le terrain. La participation habitante pour fonctionner s'inscrit dans la durée mais elle demande une continuité. Or les projets urbains sont parsemés d'embûches synonymes de coups d'arrêts puis de reprises. Si ce ne sont pas les travaux qui prennent du retard, c'est à une décision politique que sont suspendus les animateurs pour mener à bien leur concertation.

Enfin, comme nous l'avons déjà évoqué, la participation est devenue un incontournable, mais ce succès est-il lié à ces bénéfices pour un projet d'aménagement ? Ne peut-on pas parler de phénomène de mode ? La récupération politique ou la volonté de faire briller tel ou tel projet se cachent parfois derrière certaines actions de médiation. Et les mots employés pour la qualifier en sont la preuve. Concertation, information, consultation sont utilisés et martelés sans que l'action qui en découle ne colle au sens réel de chacun de ces termes. Nous sommes face à un processus de médiation sociale porteur pour tout projet d'aménagement, les retombées envers les futurs usagers, et c'est indéniable, sont immenses. Mais sur le terrain la récupération du concept comme faire valoir est un fait avéré. *« Ce qui se passe actuellement c'est qu'on découvre que la participation est un projet politique »¹⁵(2004).*

Jardins partagés des Arènes romaines à Toulouse Action de fleurissement en lasagne

Le Lundi 10 juin la maison de quartier des Arènes Romaines a organisé une action de fleurissement en lasagne dans le cadre du futur projet de jardin partagé. Les habitants du quartier avec les jardiniers de SaluTerre ont ainsi découvert une nouvelle technique de jardinage permettant de créer un sol quand il n'y en plus ou quand celui a perdu toute fertilité. En 2 heures d'effort deux massifs ont ainsi vu le jour et accueillent légumes et plantes à fleurs. Les participants n'ont pas manqué de partager leur activité du jour avec les passants, tout en faisant la promotion du jardin partagé à venir.



Figure 5 – Parterre fleuri en lasagne à l'entrée de la maison de quartier des Arènes Romaines.

Source : Chloé JARENO

¹⁴ RESEAU ECOLE ET NATURE, 2013, Le jardin des possibles, guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques. – Editions Réseau école et nature, 107p

¹⁵ MADEC P., 2004, Agir sur la ville Habitants et transformations urbaines en Rhône-Alpes. – Editions La passe du vent, 136p

2) Le paysage, une notion complexe à manipuler

Les processus de médiation font face à des difficultés internes et externes mais aussi liées aux acteurs en jeu et à l'application d'une méthodologie rigoureuse. La médiation du paysage doit en plus composer avec la subtilité et la complexité de la notion de paysage.

« *Le revers de la médaille est que si la notion est accessible, elle est aussi subjective et malléable* »¹⁶(2010). Le paysage est un mot qui fait forcément parler, tout le monde est capable d'exprimer son point de vue, nous pouvons tous exprimer ce que nous inspire un paysage. Et c'est sur ce constat, sur la multitude d'opinions, que vient se heurter la médiation du paysage. Dans une réunion de concertation chaque participant aura son mot à dire et le défi pour l'animateur est de parvenir au consensus en prenant en compte toute la variété de ces visions.

S'ajoute à cela la complexité de créer un aménagement sur la base de témoignages ancrés dans des usages vécus au quotidien. L'aménageur garde en tête les contraintes inhérentes qu'il dégage à partir de son regard d'expert sur le territoire (topographie, climat, composition et qualité du sol...) pour ensuite, généralement, les confronter aux désirs des populations. Intégrer au mieux certains désirs et parvenir à interpeler sur l'impossibilité d'en intégrer d'autres ne sont pas chose facile.

« *Pour autant il reste dans ces témoignages une part d'ombre, sur la manière de passer de l'espace vécu (FREMONT, 1976) à l'espace conçu par l'aménageur ou le paysagiste, autrement dit d'intégrer les savoirs locaux et empiriques et les savoirs savants des spécialistes, condition sine qua non d'une véritable participation des populations à la construction des paysages* »¹⁶(2010).

L'idée même de paysage ancrée dans les visions de nos sociétés occidentales peut être un frein à la médiation du paysage. Un frein sur le résultat escompté et l'aménagement produit. Anne Sgard a mené une analyse sur la conception actuelle du mot paysage et sur son influence sur l'aménagement du territoire. Souvent synonyme de patrimoine, le paysage renvoie à une identité. Les paysages ruraux en sont l'exemple type, témoins d'un passé agricole ils s'inscrivent en opposition avec la ville et son progrès technologique destructeur de biodiversité et de lien social. Les campagnes quant à elles offrent au citadin tout ce qu'il aura pu rêver de nature, de calme et de sérénité. Le travers pour l'aménageur, figer ces paysages pour satisfaire ces désirs et se convaincre qu'il est possible de les transmettre intacts avec leurs pratiques, et les regards qui les ont façonnés. Ce risque, il existe et pourtant ne fait que répondre à des besoins exprimés par les populations.

« *Mobiliser le paysage dans le débat en l'érigant en patrimoine n'est donc pas aussi anodin et consensuel qu'il pourrait y paraître ; derrière les arguments des racines locales, de la tradition ou de la nature, se dessinent les rapports sociaux, un certain rapport de force que l'on cherche à figer également* »¹⁷(2010).

¹⁶ Davodeau H., Toublanc M.(2010) - *Le paysage-outil, les outils du paysage principes et méthodes de la médiation paysagère* – OPDE outils pour décider ensemble, aide à la décision et gouvernance – Montpellier 25/26 Octobre 2010

¹⁷ SGARD A., *Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun.- Développement durable et territoire, Vol .1, n°2, Septembre 2010*

Enfin, le succès de la médiation du paysage tient sur l'appropriation des démarches de concertation en lien avec le territoire support du projet.

« Le paysage résulte, troisièmement, d'une démarche sensible, réflexive. En d'autres termes, l'expérience paysagère est foncièrement une "prise de conscience" par un acteur du territoire »¹⁸(2009).

Généralement les populations d'un territoire n'ont pas conscience directement du paysage qui les entoure. Elles peuvent le qualifier, le juger, mais ne perçoivent pas que lorsqu'elles parlent de leur cadre de vie elles s'expriment sur leur paysage. Ces discours sont aussi très souvent centrés sur une portion du territoire, le regard porté est limité. Et ce travail d'expression laisse aussi transparaître une certaine sensibilité, car les émotions ne sont jamais bien loin à l'exposé des caractéristiques de son environnement quotidien.

Tous ces éléments rendent difficile la médiation du paysage et l'objectif de l'animateur est de déclencher une prise de conscience et de désamorcer les tensions émotionnelles. Pour cela il a à sa disposition tout un arsenal d'outils qui ouvre le regard des personnes sollicitées en réunion de concertation. La photo aérienne, par sa prise de hauteur, et la carte permettent de prendre conscience de l'ampleur et de l'agencement d'un territoire. La photo interprétation offre une compréhension nouvelle des éléments constituant du paysage et de son organisation. Croquis et bloc-diagramme donnent à voir le fonctionnement d'un espace. Tous ces outils visuels touchent la sensibilité des habitants et suscitent chez ces derniers une prise de conscience directe de leur capacité à s'exprimer sur le paysage. L'animateur ne doit pas s'affranchir de ces procédés ils entrent comme partie prenante et comme supports privilégiés de toutes techniques d'animation.



Figure 6 – S'approprier un site pour la construction d'un jardin partagé.
Source : Association du jardin des castors – www.lejardindelhers.over-blog.com

¹⁸ GUITTET C., 2009, Actions de médiation autour du paysage urbain. – Master 2 professionnel paysage et médiation, Agrocampus ouest Angers/Université d'Angers

II. La participation : des habitants et des paysagistes

La participation, nous l'avons vu, est mise en œuvre par un certain nombre d'acteurs possédant chacun un rôle précis. Les habitants et le paysagiste sont au cœur de ce mémoire et les pages suivantes leur sont consacrées. Il s'agit ici de comprendre, sous deux angles d'analyse différents, quel pourrait être leur rôle précis au sein d'un processus de concertation. Concernant les habitants nous verrons plus en profondeur quelles peuvent être leurs attentes en matière de paysage et comment ils se l'approprient. Du côté du paysagiste nous étudierons les caractéristiques de son nouveau rôle dans l'aménagement de l'espace public.

A. La participation des habitants : la recherche d'une identité collective

1) *Le paysage vu par ses habitants : conscience et appropriation*

Conscience et appropriation du paysage sont deux notions complexes mais néanmoins importantes pour comprendre le regard porté par un habitant sur son environnement. Les théories sur l'appropriation du paysage par ses habitants sont nombreuses et se contredisent parfois. C'est pourquoi les éléments apportés dans les pages suivantes trouveront sans doute des nuances dans d'autres écrits. Les réflexions menées ne sont que des hypothèses et s'inspirent de l'une des publications d'Anne Sgard consacrée au paysage dans l'action publique.

« Deux termes sont de manière récurrente associés au paysage, le patrimoine et, plus récemment, le bien commun »¹⁹(2010). La demande de paysage dans notre société occidentale n'a jamais été aussi forte, et l'essor des moyens de transport, synonyme d'une mobilité plus libre, n'y sont pas étrangers. Comme l'évoque Anne Sgard nous sommes toujours de plus en plus mobiles, que ce soit dans nos déplacements quotidiens, avec l'allongement des distances domicile/travail, comme dans nos envies de loisir et de voyage. Les images dont nous sommes sans cesse abreuvés impriment dans nos mémoires des paysages paradisiaques, exotiques dont nous ignorions jusqu'alors l'existence. Elles contribuent elles aussi à mettre à portée de tous le paysage. Et par la conjugaison de ces deux facteurs le paysage se démocratise.

En parallèle le phénomène lié à l'attachement, aux racines, à la promotion d'une identité est de plus en plus prégnant. Cette patrimonialisation du paysage resserre les liens entre les populations d'un territoire qui partagent la même culture, les mêmes valeurs, et fait du paysage une préoccupation collective. Les conséquences sur les aménagements sont visibles. Cette volonté d'un retour vers un passé commun fonde la plupart des projets, et ces derniers sont parsemés de nombreuses références entretenant la mémoire d'un territoire. « *Le patrimoine fournit un argument consensuel et fédérateur, fondé sur une référence au passé, sur la mémoire locale pour cimenter un groupe autour d'un projet : le projet se légitime plus facilement dans un passé retravaillé que dans un futur incertain* »¹⁹(2010).

¹⁹ SGARD A., Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. – Développement durable et territoire, Vol .1, n°2, Septembre 2010

Les habitants d'un territoire attribuent donc au paysage des valeurs issues de leur vécu, de leur propre expérience passée. Augustin Berque qualifie cette relation au paysage de Médiance : il avance l'hypothèse d'une dimension « sensible et affective » qui noue des liens entre « matériel et symbolique, entre physique et phénoménal »²⁰. Lorsqu'un individu s'exprime sur son cadre de vie, cette relation est tangible. Anne Sgard le démontre notamment à travers l'exemple des situations d'oppositions envers certains projets portant atteinte à la qualité du paysage : « *Diverses situations ont été étudiées pour comprendre cet attachement au paysage, à travers la mobilisation contre des projets qui sont ressentis comme une atteinte, une agression, [...] Ce qui ressort de l'ensemble de ces travaux, c'est le surgissement, parfois inattendu, du paysage, et avec lui le sensible, le symbolique, dès lors qu'il est question d'exprimer, voire de qualifier, la relation vécue entre l'individu ou le collectif et le territoire* »²¹(2010).

Il existe bel et bien un attachement des populations envers leur paysage. Celui-ci, sensible et tout aussi subjectif, est-il une préoccupation consciente ? Les habitants ont-ils réellement conscience que leurs décisions portent directement sur le paysage ? Sur ce point les réponses sont multiples. Anne Sgard avance la thèse suivante : « *Si cette demande de qualité paysagère au quotidien est difficile à saisir à l'échelle de l'individu, elle se manifeste de manière plus explicite et plus observable dans le cas de controverses où le paysage est explicitement posé au centre du débat, mis en mots par les divers acteurs en présence* »²⁰(2000). La prise de conscience d'une action sur le paysage en tant que tel est possible lorsque celui-ci est clairement énoncé et au centre des préoccupations. En dehors de ces temps, il est suggéré et caché derrière des notions de cadre de vie, d'environnement et/ou de patrimoine. L'idée d'une conscience paysagère est donc réelle, les habitants ont la capacité de s'exprimer à propos du paysage, encore faut-il comprendre et identifier par quels moyens elle s'affiche.

Une esthétique paysagère collective dans les jardins partagés

Au cœur des jardins partagés la conscience paysagère et l'appropriation du paysage existent aussi. Parfois le paysage est directement évoqué. Lors d'une réunion de concertation aux Arènes Romaines à Toulouse, l'expression des craintes et désirs par la méthode des petits papiers a fait ressortir un désir de « beauté du paysage ». Trois personnes ont exprimé cette volonté, et l'ont expliquée en disant d'une part que les jardins embellissent le quartier et d'autre part qu'une entente collective serait nécessaire pour éviter certaines dérives (ordures, plantes envahissantes, cabanes et parcelles abandonnées...) qui dégraderaient la beauté esthétique des jardins.



Figure 7 – Les cabanes bleues de Cugnaux
Source : Chloé JARENO

²⁰ BERQUE A., 2000, Médiance de milieux en paysage. - Editions Géographiques Reclus, Editeur Belin, 164p

²¹ SGARD A., Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. – Développement durable et territoire, Vol .1, n°2, Septembre 2010

2) Une demande sociale forte de « nature »

Parmi toute la complexité des demandes faites au paysagiste lors de l'aménagement d'un espace public, la plus forte est sans doute celle qui aspire à toujours plus de « vert », à faire entrer la nature dans la ville et panser le caractère triste et morne du béton. Les préoccupations pour la protection de la nature sont aujourd'hui fortes et omniprésentes : quel Plan Local d'Urbanisme n'a pas son volet environnement et nature ? Le paysage, quant à lui, est assimilé à cette nature à préserver. Yves Luginbühl déclare « *Effectivement, et toujours dans une approximation première, le paysage est souvent assimilé à la nature* »²² (2001). De son côté Pierre Donadieu fait le constat d'un « *déplacement du goût du public vers une nature sauvage, équivoque, à la fois propice aux expériences extrêmes et authentiques, mais suffisamment « aménagée » pour en éliminer les risques mortels* »²³ (1999). Ce constat met donc en évidence l'émergence d'une assimilation entre nature et paysage, mais de quelle nature s'agit-il ? L'auteur Yves Luginbühl identifie ainsi quatre significations possibles de la nature dans le paysage :

✓ « une nature lointaine »²² :

Ici c'est la nature exempte de toute activité humaine qui est mise en avant. Les paysages cités sont les plus spectaculaires, ceux où l'homme semble avoir peu d'emprise c'est-à-dire ceux qui sont les moins accessibles. « *Cette catégorie de nature est identifiée comme exempte de toute atteinte humaine, hors des dégradations que la société fait subir à la nature des régions habitées. Ce qui semble, en outre, attirer le regard de ces personnes est la capacité de cette nature à offrir le plaisir de la découverte ou de l'aventure et de l'isolement, loin des contraintes sociales.* »

✓ « une nature proche »²² :

Dans ce cas il s'agit de la nature du quotidien, les parcs publics, les jardins privés et publics. Ces espaces sont aujourd'hui aménagés pour répondre aux canons d'une esthétique basée sur la notion de « naturalité » et s'inscrivent en opposition avec le jardin à la française. Tout est fait pour recréer artificiellement des zones où l'agencement des végétaux donne l'illusion d'une liberté retrouvée. « *Il s'agit donc d'une nature recomposée comme étant conforme à l'idée de la nature naturelle et non de la nature anthropisée* »²².

✓ « la nature comme spectacle de la vie naturelle »²² :

Dans cette catégorie c'est le paysage et la nature d'un point de vue écologique qui est évoqué. L'aménagement de ces espaces est fortement lié à la notion de biodiversité. C'est le paysage comme système naturel en équilibre avec toutes ces composantes animales et végétales qui est mis en avant. « *Il s'agit d'une sorte de pittoresque écologique, c'est-à-dire d'un spectacle que l'on ne peut voir quotidiennement et qui met en scène des processus biologiques, comme la nidification d'oiseaux, la niche écologique d'animaux difficilement visibles ou des plantes rares* »²² (2001).

²² Luginbühl Y.- La demande sociale de paysage -Conseil national du paysage, séance inaugurale du 28 mai 2001

²³ DONADIEU P., Entre urbanité et ruralité La médiation paysagiste. – Annales de la recherche urbaine (FRA), n°95, décembre 1999, p6-15

✓ « la nature comme objet d'épreuve de la peur de la nature »²⁴ :

Cette demande de nature a récemment fait son apparition. Le paysage nature est ici vu comme un lieu privilégié de la pratique de certains loisirs et notamment de certains sports pourvoyeurs de sensations fortes. « Il s'agit peut-être d'une nouvelle forme de sublime où l'individu cherche à vaincre sa peur de l'obstacle de la nature »²⁴(2001).

Ce rapport entre nature et paysage a évolué au cours du temps (voir annexe 6) avant d'être ce qu'il est à l'heure actuelle. « La nature ne peut être dissociée du paysage dont elle est le référent matériel »²⁵(1999). Cette demande est aujourd'hui très forte et il est possible d'assister à certaines dérives. La tentation d'idéaliser la nature sauvage et pittoresque est parfois trop artificielle et va à l'encontre de l'idée première, plus louable, de redonner une place plus grande au site et ce qui le constitue. Avant de recourir aux grands moyens, peut être faudrait-il se poser les bonnes questions et inciter les populations à prendre du recul par rapport à leur propre vision. Gilles Clément avance même « regarder pourrait être la plus juste façon de jardiner demain »²⁶(2004).

La demande de nature, de toujours plus de vert, existe. Elle sous-entend plus en amont des représentations émanant de la population. La matérialisation de ces désirs sur le terrain est affaire de précautions, et de nuances pour l'aménageur.

Des jardins issus d'une demande de nature

Les jardins partagés sont l'exemple type d'une volonté de faire entrer la nature dans l'espace urbain. Les citadins en font de plus en plus la demande et souhaitent pour beaucoup d'entre eux posséder un petit lopin de terre pour y cultiver quelques légumes et se sentir un peu hors de la ville.

Comme nous l'avons vu, Yves Luginbühl a attribué quatre significations à cette demande de nature. Dans le cas des jardins partagés nous sommes à la fois en présence d'un désir de « nature proche » et d'un désir de « nature comme spectacle de la vie naturelle ». Ces espaces donnent un semblant de liberté à leurs jardiniers qui sortent pour un temps de la frénésie de la ville et de ses modes de consommation, et peuvent produire une alimentation saine et maîtrisée. Les jardins partagés sont aussi un symbole du retour de la nature, c'est-à-dire de la biodiversité, dans l'espace urbain. Les abeilles, insectes en tout genre et oiseaux sont de retour, et donnent l'impression d'un spectacle rare que peu de citadins ont l'occasion d'observer.



Figure 8 – Panneau dans un jardin partagé
Source : SaluTerre

²⁴ LUGINBHÜL Y., La demande sociale de paysage. - Conseil national du paysage, séance inaugurale du 28 mai 2001

²⁵ DONADIEU P., Entre urbanité et ruralité La médiation paysagiste. – Annales de la recherche urbaine (FRA), n°95, décembre 1999, p6-15

²⁶ CLEMENT G., 2004, La sagesse du jardinier. – Editions JC Béhar, 110p

C. Paysagiste : un métier appelé à évoluer

1) La mutation des cultures paysagistes

« Les pratiques paysagistes d'aujourd'hui sont le résultat en France, d'une longue construction de trente années, qui a abouti à la réinvention d'une profession, comme actrice à part entière de la construction urbaine »²⁷ (1999).

Les paysagistes n'ont pas toujours occupé la place qu'ils occupent actuellement. Leur savoir faire, issu de l'art des jardins, les a longtemps cantonnés au rôle de simples « planteurs d'espaces verts »²⁷. Ce regard horticole et artistique est toujours présent mais s'est enrichi de nouvelles compétences qui ont donné la possibilité aux paysagistes de progressivement prendre place dans de nombreux domaines de l'aménagement du territoire. Ils sont désormais acteurs des grandes opérations urbaines comme de la création de jardins publics, conseillers des maîtres d'ouvrages publics ils peuvent intervenir auprès des promoteurs privés.

Pierre Donadieu identifie « plusieurs traits marquants de la capacité des paysagistes à participer à la construction de la ville »²⁷ (1999) :

✓ Ils aménagent l'espace en ne perdant jamais de vue l'identité du site. Ils redonnent ainsi au projet un ancrage dans un territoire. Les populations manifestent fortement ce désir de valorisation d'un patrimoine. En dehors d'une personnalisation de l'aménagement, cette prise en compte de l'histoire d'un lieu instaure une appropriation collective. Les habitants et usagers partagent une culture et une occupation du lieu, les prendre en compte renforce ce sentiment d'appartenance à un groupe.

✓ Les paysagistes ont aussi introduit une idée de temporalité dans leur vision du projet. Le paysage par essence forme un tout complexe qui évolue sans cesse. Le simple fait de le manipuler introduit une notion de temps. Celle-ci entre en ligne de compte dans l'attachement à préserver l'histoire du lieu et à prévoir les évolutions permises par ceux qui feront vivre le projet.

✓ Le travail du paysagiste est aussi de mettre en valeur les usages d'un site et par là même de redonner aux habitants et usagers un « rôle de sujet percevant ».

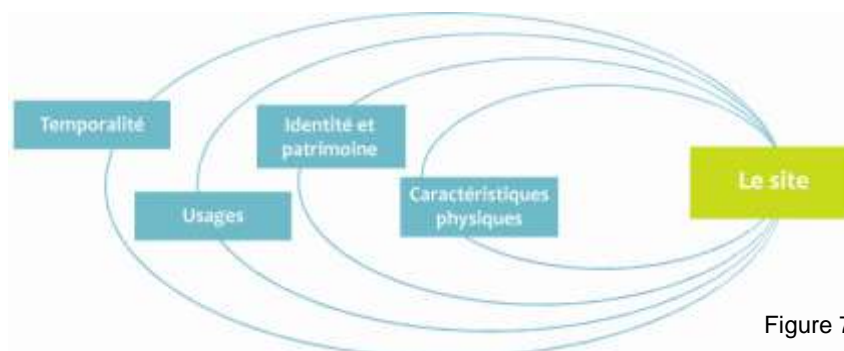


Figure 7 – Les incontournables d'un site
Source : Chloé JARENO

²⁷ DONADIEU P., Entre urbanité et ruralité La médiation paysagiste. – Annales de la recherche urbaine (FRA), n°95, décembre 1999, p6-15

Par la suite, l'auteur met en évidence les deux missions principales du paysagiste. Ces deux missions dépendent du contexte dans lequel le projet évolue. Au cœur de la ville densément peuplée « *il cherche à créer et à garantir l'urbanité de l'espace public* »²⁸(2009). En d'autres termes, il fait en sorte de maintenir les bases sur lesquelles la ville s'est construite : attirer, rassembler les populations et leur offrir de nombreux espaces de vie sociale. Sur les autres territoires, ruraux et surtout périurbains, ils sont les garants « de la présence de la non-ville »²⁸(2009). L'objectif est de ralentir l'influence et la pression de la ville sur ces espaces en préservant les espaces forestiers, les parcelles agricoles, les zones humides... Les paysagistes ont ainsi su acquérir, au cours des années, des compétences transversales, du sensible subjectif aux faits objectifs, qui en font des membres à part entière de l'aménagement du territoire.

2) *Rôle et limites du paysagiste médiateur*

Les principes de l'aménagement du territoire actuel donnent une nouvelle dimension à l'intervention du paysagiste sur l'espace public. En redonnant de l'importance aux usages d'un espace, il effectue un travail de valorisation à la fois du site mais aussi et surtout il s'agit de redonner plus de place aux habitants et aux usagers. C'est là l'ultime et la plus récente évolution du métier de paysagiste : la paysagiste médiateur donne aux habitants et usagers un espace de parole et d'appropriation plus grand.

*« De plus en plus sur le terrain, le paysagiste est appelé à adopter une posture de médiateur capable de rassembler des connaissances et de concevoir des représentations aptes à servir de fondements à des projets concertés de territoire »*²⁸. En transmettant leur savoir, certes profane, sur un lieu, les habitants permettent au paysagiste d'affiner sa vision du fonctionnement d'un site et d'adapter sa réponse.

La médiation paysagiste émerge comme une nouvelle manière d'aborder le projet de paysage mais quelles sont ses véritables caractéristiques ? Pierre Donadieu dans son ouvrage dédié aux paysagistes consacre une partie au paysagiste médiateur auquel il attribue plusieurs rôles.

Le premier est de faciliter le dialogue entre les habitants eux-mêmes, et entre habitants/collectivité et professionnels de l'aménagement. « *C'est un arbitre, un conciliateur neutre. Dire d'un paysagiste qu'il est médiateur signifie que la mission qui lui est confiée est de faciliter le dénouement d'une situation de tension* »²⁸(2009). Il se place à l'interface de tous ces acteurs, il aide au bon déroulement de leurs échanges et apporte des solutions pour résorber les conflits éventuels. Cependant, l'auteur précise que le paysagiste n'est pas le simple arbitre de ces échanges. L'ancrage spatial de son intervention sur le territoire lui permet de « *trouver une solution spatiale à une ou plusieurs questions sociales d'intérêt public* »²⁸(2009). Son action ne peut en aucun cas remplacer celle des acteurs sociaux de terrain, il n'en a pas la compétence. Le paysagiste possède un savoir faire de l'espace, son regard lui permet d'agencer et de créer une organisation qui réponde aux besoins des usagers et leur permet de pratiquer leur environnement de la manière la plus adaptée possible. « *Le rôle du paysagiste médiateur n'est pas de restaurer la sociabilité locale, mais de créer les conditions matérielles de celle-ci avec les acteurs sociaux locaux* »²⁸(2009).

²⁸ DONADIEU P., 2009, Les paysagistes. – Editions Actes Sud/ENSP, 130p

Le second rôle du paysagiste médiateur est celui d'expert du cadre de vie. Sa position en tant que médiateur ne doit pas l'amener à imposer sa vision aux habitants mais bien d'apporter des outils aux populations pour leur permettre de prendre conscience de leur environnement et de leur capacité à l'aménager. « *Il joue le rôle d'expert en suggérant comment le cadre de vie pourrait être aménagé [...] Il cherche à voir ce que les élus et habitants ne voient pas nécessairement, mais les écoute d'abord pour savoir ce qui est important pour eux* »²⁹(2009).

La plupart des usagers ne perçoivent pas leur capacité à comprendre leur site mais surtout n'osent pas s'exprimer en réunion de concertation. Ils n'ont pas nécessairement conscience qu'on leur offre la possibilité de donner leur avis et d'exercer un certain pouvoir de décision. Le paysagiste se place donc à leur portée pour limiter ce sentiment. « *Il cherche à montrer ce qui est ignoré, à comprendre ce qui est perçu par d'autres, et à donner des règles collectives de construction à ce qui n'en a pas* »²⁹(2009).

Concertation et prise de conscience

Les habitants lorsqu'ils arrivent à une réunion de concertation n'ont pas conscience que le médiateur va leur demander de construire avec les autres un jardin partagé. Leurs préjugés leur laissent souvent entendre que leur avis importe peu et que la forme du jardin leur sera imposée. Beaucoup disent à l'annonce de leur liberté d'action « nous pourrions mettre ce dont nous avons envie ? », « mais vous n'allez pas nous dire ce qu'il faut mettre dans ce jardin ? ». Certains sont décontenancés, d'autres saisissent l'occasion pour s'exprimer à tout-va. A la charge du médiateur de construire cette parole collective.

Pierre Donadieu, dans cette même logique, apporte des précisions sur l'attitude à adopter dans un processus de concertation. Malgré sa qualité d'expert, le paysagiste doit adopter une posture d'humilité et de patience par rapport aux projets construits avec des habitants. Prendre le temps d'écouter, observer et accepter les connaissances apportées par l'utilisateur est nécessaire au bon déroulement d'une concertation.

« *L'exercice de la médiation paysagère exige beaucoup de modestie, de patience et de curiosité [...] c'est à ce niveau d'exigence et d'intelligence des paysages que le paysagiste médiateur devrait se placer* »²⁹(2009).

Le travail de médiation implique la mise en relation de nombreux acteurs, de la collectivité aux acteurs sociaux en passant par les promoteurs immobiliers. L'action du paysagiste médiateur se place elle aussi au cœur de ce réseau complexe de compétences. « *Il est coproducteur de paysage mais n'agit pas seul* »²⁹(2009). La construction de l'espace public fait appel à de nombreux corps de métier qui doivent fonctionner en synergie et de manière transversale : compétences sociales, techniques, juridiques... sont amenées à cohabiter.

Si le paysagiste en tant que médiateur collabore avec tous les acteurs du projet il occupe surtout une position particulière entre les habitants et le commanditaire. Il instaure une relation médiane qui le place dans le rôle de relais entre ces derniers.

²⁹ DONADIEU P., 2009, Les paysagistes. – Editions Actes Sud/ENSP, 130p

Il transmet les informations de l'un à l'autre, parfois dans un climat de défiance. La parole de la collectivité peut parfois être désavouée par les habitants, la collectivité peut exprimer un sentiment de méfiance vis-à-vis d'une démocratie participative montante. Il occupe ce même rôle lors des réunions de concertation. Sa posture non engagée lui permet de calmer les inévitables conflits et de répartir la parole équitablement. « *Cette posture ouvre la relation entre le commanditaire et l'expert et elle place le paysagiste dans une position médiane entre le commanditaire et les usagers, ou entre plusieurs groupes d'usagers* »³⁰(2009).

Jardins partagés toulousains : l'importance du médiateur

Les principes sur lesquels sont élaborés les jardins partagés à Toulouse mettent en évidence ce travail de transmission du médiateur. SaluTerre en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage de la ville joue ce rôle. En charge de la concertation avec les habitants il rédige avec eux un cahier des charges (voir annexes 2 et 3) présentant l'ensemble des propositions d'aménagement faites par les futurs jardiniers. Ce document est transmis à la direction des jardins et espaces verts qui rédigent une esquisse. Celle-ci est ensuite transmise, par le biais de SaluTerre, aux jardiniers qui peuvent apporter des modifications à la marge. Le médiateur est ici à l'interface entre l'instance politique et technique et les habitants.

Le paysagiste est aujourd'hui porteur d'une nouvelle fonction qui le pousse à sortir de ces compétences premières. Le paysagiste médiateur facilite le dialogue, se place comme relais des discours des usagers et de la collectivité. Enfin, il permet une prise de conscience et libère la parole. Les projets de jardin partagé lui donnent une occasion de laisser s'exprimer ces nouvelles compétences, qui trouvent ici une nouvelle application concrète et sensible.

La médiation paysagiste émerge comme une nouvelle manière d'aborder le projet de paysage mais reste cependant marquée par certaines limites. En effet le paysagiste devenu médiateur doit, avec ce nouveau statut, faire face à de nouvelles difficultés. Quand elle est souhaitée, la médiation demande une réactivité directe de la part des acteurs de terrain et de la part de celui qui est en charge de la médiation. Chacun veut s'exprimer : comment prendre en compte ces avis parfois divergents ? Certains se sentent visés et expriment leur mécontentement au point de stopper tout dialogue, Comment pallier dès lors les situations de conflits et permettre à tous de s'exprimer ? Autant de questions que le paysagiste est amené à se poser dans son rôle tout neuf de médiateur. Or, dans nombre de réunions de concertation, le manque de compétences des paysagistes est parfois visible. Ces nouveaux professionnels de l'espace public manipulent des outils dont ils n'ont pas nécessairement la culture.

« *Dans les écoles du paysage, la participation est abordée comme cadre de l'action (un enjeu de société, mais aucun enseignement spécifique ne permet des expérimentations méthodologiques* »³¹(2010).

³⁰ DONADIEU P., 2009, Les paysagistes. – Editions Actes Sud/ENSP, 130p

³¹ DAVODEAU H., TOUBLANC M.(2010) - *Le paysage-outil, les outils du paysage principes et méthodes de la médiation paysagère* – OPDE outils pour décider ensemble, aide à la décision et gouvernance – Montpellier 25/26 Octobre 2010

La principale crainte est de mal faire « *il schématise, simplifie et se trompe parfois par ignorance* »³²(2009), de ne pas savoir répondre aux questions posées, de se heurter au groupe et d'entrer dans un conflit. Pour permettre une meilleure adaptation de ces situations les paysagistes ont besoin d'une certaine expérience. « *En pratique, leurs démarches ne s'appuient pas sur des savoirs théoriques et méthodologiques académiques* »³³(2010).

C'est généralement à force d'expérience de terrain que les professionnels peuvent acquérir les bons réflexes. Néanmoins, ils manifestent généralement le besoin d'une certaine méthodologie, notamment pour permettre un phasage dans la conduite d'un processus de concertation.

Paysagiste médiateur au cœur des jardins partagés

Sur le terrain l'implication des paysagistes dans le processus de concertation se fait à des niveaux variables. Dans les projets de jardins partagés, les paysagistes professionnels sont de plus en plus nombreux mais les compétences exercées et demandées par le commanditaire éloignent le paysagiste de cette étape importante. S'ils interviennent souvent sur le volet maîtrise d'œuvre ou en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, leur rôle au sein de la concertation avec les habitants reste marginal et généralement ce travail avec les futurs jardiniers est effectué par un tiers.

En témoignent les projets de jardins partagés développés par la ville de Toulouse (voir charte en annexe 1) où les compétences paysagistes apparaissent seulement au stade de l'avant projet sommaire. La direction des jardins et espaces verts, service de la ville, recueille les résultats de la concertation avec les habitants et propose une esquisse du futur jardin. Cette esquisse est ensuite validée après consultation des futurs jardiniers. Les travaux sont ensuite réalisés par ce même service. Le seul véritable contact avec les habitants se fait lors de cette réunion de validation.

Les projets de jardins partagés se construisent de plus en plus grâce aux compétences des paysagistes professionnels mais leur nouveau rôle de médiateur ne semble pas encore trop représenté dans ce type de projet. S'agit-il d'un manque de compétences ou d'expérience ?



Figures 9 et 10 – Réunion de concertation aux Arènes Romaines
Source : Chloé JARENO

³² DONADIEU P., 2009, Les paysagistes. – Editions Actes Sud/ENSP, 130p

³³ DAVODEAU H., TOUBLANC M.(2010) - *Le paysage-outil, les outils du paysage principes et méthodes de la médiation paysagère* – OPDE outils pour décider ensemble, aide à la décision et gouvernance – Montpellier 25/26 Octobre 2010

III. Les jardins partagés au cœur de la concertation habitante pour une rénovation de l'espace public

Le contexte actuel, allant vers une prise de conscience toujours plus forte pour les enjeux environnementaux, place les démarches dites de développement durable, comme une nécessité dans les opérations d'aménagement. Avec elles les démarches de médiation prennent de l'ampleur. L'exemple type est celui des jardins partagés. Devenus la vitrine d'une ville verte en plein essor, ils bénéficient d'un intérêt grandissant de la part des collectivités. Construits pour la plupart sur les bases d'une concertation voire d'une co-construction avec les habitants, nous verrons dans cette partie qu'ils sont le théâtre d'une appropriation forte où l'expression « habitants paysagistes » apparaît en filigrane et où le rôle du paysagiste est encore amené à évoluer.

A. Un espace urbain et des paysagistes jardiniers

1) *Une nouvelle composante du paysage urbain et un outil supplémentaire de composition de l'espace public*

Les jardins partagés connaissent aujourd'hui un essor considérable dans nombre de villes françaises. Différents par leur taille, la forme et la couleur de la cabane, ils sont surtout à l'image des jardiniers qui travaillent leur parcelle. L'espace urbain actuel comporte une diversité de jardins partagés qui offrent à la ville une mosaïque de paysages miniatures. Et c'est en ce sens que le paysagiste reprend une place qui jusqu'alors ne lui était pas nécessairement dévolue. Professionnel du jardin et fin connaisseur de ses dynamiques il a un rôle qui évolue et qui s'affirme dans le domaine des jardins partagés. Pour comprendre cette transition particulière dans les pratiques paysagistes, il est nécessaire de comprendre comment les jardins partagés s'inscrivent dans le paysage urbain actuel.

Les jardins partagés se construisent sur la volonté de permettre à tous ses occupants de satisfaire sa vision du jardinage. Chaque jardinier peut cultiver, partager, transmettre sur la base d'un lieu agréable et convivial. La question posée est de savoir si les jardins partagés sont des espaces publics à proprement parler ?

Dans leur dictionnaire de l'urbanisme Françoise Choay et Pierre Merlin définissent l'espace public comme une « *partie du domaine public non bâti, affecté à des usages publics* »³⁴(2010). Prenant la forme d'un espace ouvert ou extérieur, sa définition se rapproche de l'idée d'espace commun. En effet, l'espace public est traversé et/ou utilisé, par de nombreux usagers tous différents mais se regroupant sur un même espace. La notion de mixité est donc très présente sous-tendue par un sentiment de partage entre individus dans toute leur diversité. Il existe donc sur ces espaces une volonté de vivre ensemble. Celle-ci est, cependant, permise grâce à une appropriation du lieu par ses usagers. Cette appropriation n'est pas individuelle mais collective : sur un espace public les usages sont communs et l'individu en tant que tel peut rester dans l'anonymat.

³⁴ CHOAY F., MERLIN P., 2010, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (2^{ème} édition). - Editions Puf, 963p

Les jardins partagés regroupent certaines caractéristiques de l'espace public. Par définition ils sont des lieux ouverts aux jardiniers et parfois aux non jardiniers qui peuvent s'y promener. « *Le propre du jardin partagé est d'être un espace commun et non un espace privé* »³⁵(2009).

Ils sont aussi et surtout des lieux de rencontre où le collectif refait surface. « *On vient s'y rencontrer, échanger. La dynamique de groupe y est privilégiée, avant le jardinage* »³⁷(2009). Cette notion de vivre ensemble est aussi l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de nouer des liens entre habitants du quartier qui ne se rencontrent que très rarement en temps normal. « *Un lieu où les habitants se reconnaissent et nouent des liens de civilité qui contribuent au sentiment de bien être au quotidien* »³⁶(2010). De la conception à la gestion les jardins sont construits de manière collective sur la base de discussions où chacun peut s'exprimer. Le dialogue est un élément incontournable du bon fonctionnement d'un jardin. Cette communication n'est pas valable uniquement pour discuter fonctionnement du jardin ou pour résoudre tel ou tel conflit, mais elle est aussi présente dans tout le jardin par-dessus les clôtures sous formes de petits échanges entre jardiniers. « *Ces espaces publics [...] mettent en relation, du moins potentiellement, des gens qui s'y croisent, s'évitent, se frottent, se saluent, se heurtent, s'agressent... Ils remplissent une fonction essentielle de la vie collective : la communication* »³⁷(2009).

Les jardins partagés sont aujourd'hui une nouvelle signature pour la ville qui s'avère signifiante à plusieurs échelles. L'émergence d'une politique de jardins partagés est synonyme de plus-value pour une collectivité. Porteurs d'une double signification, écologique et sociale, les jardins partagés sont des indicateurs sur le potentiel d'attractivité d'une ville en matière de qualité du cadre de vie et de lien social. Ces espaces sont aussi les marqueurs d'une rupture choisie et amorcée avec l'évolution urbaine actuelle caractérisée par une fragmentation du tissu urbain.

Si les jardins partagés modifient l'espace urbain tel que nous le connaissons, sont-ils des paysages à proprement parler ? Olga Paschenko géographe et sociologue russe, consacre sa thèse aux jardins partagés français et dans l'une de ses publications elle apporte des réponses sur la qualification des jardins partagés en tant que paysage. Elle commence par avancer l'hypothèse selon laquelle ces espaces peuvent être qualifiés de paysages car il est possible d'y « *lire le contexte de sa création et d'identifier les personnes qui l'ont créé* »³⁸(2011). Elle renforce ce constat en ajoutant que « *leurs créateurs ont organisé l'espace interne de ces territoires dans le but de produire une image concrète* »³⁸(2011). L'auteur fait ainsi référence à la définition même du mot paysage : un espace vivant qui se crée sous le regard d'un observateur qui établit une relation entre son vécu et son environnement. Les éléments qui le constituent sont organisés par des usagers, par des habitants, qui renvoient par là même une image du territoire. Les jardins partagés sont des paysages qui, à l'échelle d'un quartier, sont l'illustration de l'expression de valeurs locales. L'émergence des processus de concertation indissociables de leur conception a permis aux populations de s'exprimer sur un espace vécu chargé de symboles et de représentations.

³⁵ PREDINE E., 2009, Des jardins en partage. – Editions Rue de l'échiquier, 94p

³⁶ DELBAERE D., 2010, La fabrique de l'espace public. – Editions Ellipses, collection la France de demain, 187p

³⁷ PAQUOT T., 2009, L'espace public. – Editions La Découverte, Collection Repères, 126p

³⁸ PASCHENKO O. Le jardin partagé est-il un paysage ?- Projets de paysage le 13/07/2011

Porteurs de valeurs sociales, ils sont des lieux de rencontre, d'échanges et de partages. Les futurs jardiniers veulent créer bien plus qu'un espace vert mais bien un lieu de vie basé sur des pratiques quotidiennes.

Les jardins partagés offrent au paysagiste une nouvelle manière de concevoir l'espace public. Ces espaces lui offrent la possibilité de s'exercer aux techniques de concertation et renforcent sa position de paysagiste de médiateur. Médiation qui lui donne une légitimité et par là même, un poids plus fort sur l'échiquier des aménageurs de l'espace public.

Ces jardins permettent aussi au paysagiste de disposer d'un nouvel outil d'aménagement du territoire. De l'échelle de la ville à l'échelle du quartier les jardins partagés sous toutes leurs formes peuvent constituer les fondements de nouvelles stratégies territoriales. Au cœur des quartiers urbains denses, ils redonnent aux habitants un espace de nature de proximité propice aux partages et aux échanges entre voisins. A l'échelle de la ville, ils participent à la reconstitution du maillage de trames vertes et corridors écologiques. Au-delà des frontières de la ville, la mise en place de jardins maraîchers de grande ampleur, ralentit l'étalement urbain et contribue à pérenniser une agriculture urbaine sur des sols fertiles.



Figure 11 – La nature en ville
Source : reseaugrappe.org

2) Retour aux fondamentaux : le paysagiste jardinier

Le paysagiste est un professionnel du cadre de vie qui oriente son art d'aménager par rapport au vivant, au végétal. Il manipule le végétal pour façonner un environnement selon une vision locale d'un site. Mais comme souligne Michel Corajoud dans l'un de ses ouvrages, il existe un certain malaise dans cette profession. « *Le paysage d'aujourd'hui est en train de rompre toutes ses amarres avec la réalité sensible. Il se déracine et quitte la référence terre, il a cet air "posé sur" qui l'associe aux objets* »³⁹(2010).

Il semblerait que les paysagistes aient perdu les compétences qui font d'eux avant tout des planteurs « d'espaces verts » au profit d'une vision plus artistique et policée du projet de paysage. « *Les domaines de connaissances auxquels il doit faire appel pour faire son projet sont si nombreux et de natures si différentes qu'il a souvent tendance à les négliger au profit du travail créatif qui l'occupe entièrement* »³⁹(2010).

Les jardins partagés sont des espaces où l'intervention du paysagiste est en augmentation et ce regard sur ce nouvel aménagement de l'espace urbain rappelle aux paysagistes certaines de ces compétences oubliées. Ce contexte les amène à rencontrer de futurs jardiniers demandeurs d'un mode de jardinage en vogue actuellement : le jardinage éco-responsable. Ceux-ci n'ont parfois qu'une connaissance vague du jardinage car, la plupart des jardiniers des villes, n'ont plus aucunes racines rurales et sont déconnectés des savoir-faire jardiniers.

³⁹ CORAJOUD M., 2010, Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent. - Editions Actes Sud/ENSP, 271p

Les paysagistes, malgré un certain retour à des pratiques plus respectueuses de l'environnement à travers la gestion différenciée, ont aussi généralement perdu ses savoir-faire empiriques. Pourtant le travail de concertation avec ces jardiniers des villes demande de pouvoir les accompagner dans l'apprentissage des techniques de jardinage et de les encourager à pratiquer leur activité en respectant l'environnement. Le travail de médiation avec ces habitants fait ainsi émerger une nouvelle figure du paysagiste, celle du jardinier paysagiste capable de replacer son action dans une culture plus jardiniste du paysage. La vision actuelle du jardinage éco-responsable, consiste à jardiner en accordant une importance toute particulière au maintien en équilibre du système constitué entre plantes, sol, eau, climat et faune.

Le sol est le premier élément vers lequel une attention accrue devrait être portée. Souvent négligé, il est pourtant garant du bon fonctionnement de nombreux processus terrestres. Il est une source de denrées alimentaires, de biomasse et de matière première. Support des activités humaines il est un élément constitutif du paysage et du patrimoine. Il abrite une faune d'une diversité insoupçonnée et joue un rôle de filtration et transformation de nombreux éléments (eau, carbone...). Le travail du paysagiste, en tant qu'aménageur du cadre de vie par le vivant, demande une meilleure considération de ce sol porteur de nombreuses fonctions et porteur pour l'environnement, mais aussi porteur socialement et économiquement. La recherche d'un sol fertile est d'autant plus importante que cette ressource devient une richesse, surtout en ville où les sols perméables et vivants sont très peu répandus. Le compostage est un excellent moyen d'enrichir le sol à tel point qu'il est devenu une pratique indissociable du concept de jardin partagé.



Figure 12 – Le sol support de base
Source : mtaterre.fr

Le jardinage éco-responsable fait aussi appel à des pratiques culturelles qui ont fait leurs preuves et qui ont pourtant été délaissées. Paillage du sol, engrais verts, plantes potagères adaptées à un sol et un climat particulier, gestion de l'eau par des techniques sobres et économes, sont des éléments de base que le paysagiste jardinier peut transmettre aux futurs jardiniers d'un jardin partagé.

Le paysagiste jardinier redevient un observateur qui construit son projet en identifiant les caractéristiques fonctionnelles d'un site, des pratiques et usages qu'il sous-entend jusqu'à la composition de son sol. Et ceci est encore plus valable dans un projet de jardin partagé. « Si le jardin est un observatoire du temps, le paysagiste (le jardinier), fatalement est un observateur [...] S'étonner lui-même avant d'étonner l'autre. Ensemble nous partageons le désir de comprendre. S'interroger»⁴⁰(2010). Le paysagiste reste un aménageur privilégié des jardins partagés. Ses compétences ancrées dans le monde du vivant lui offrent un contexte où sa crédibilité, se joue le replaçant dans ses fondamentaux souvent oubliés. Ces jardins ajoutent à la figure du paysagiste médiateur l'image du paysagiste jardinier qui replace ses compétences au plus près du fonctionnement d'un site, du sol aux usages. Le paysagiste devient ainsi un rôle plus complexe mais teinté d'une polyvalence qui renforce plus encore sa place dans l'aménagement du cadre de vie.

⁴⁰ CORAJOU M., 2010, Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent. - Editions Actes Sud/ENSP, 271p

B. Histoire d'un jardin, histoire de jardiniers

1) *Jardiner ensemble pour la reconquête de l'espace urbain*

La principale caractéristique des jardins partagés réside dans la notion de faire ensemble. En effet si ces espaces sont conçus par un groupe d'habitants, ils sont aussi gérés collectivement. De plus l'acte simple de jardiner dans ces lieux se fait sous le regard des autres jardiniers. Le jardinier n'est plus seul sur son lopin de terre. Cet esprit de jardinage collectif laisse néanmoins apparaître des valeurs et une conception des jardins partagés particulières. A chaque époque correspondait un contexte social et sociologique spécifique à l'origine d'un type de jardin. Cette appropriation d'un terrain, pour y cultiver légumes et fleurs, est aussi à l'origine d'une certaine typologie de paysage marquée de la même manière par l'empreinte d'une époque. La disposition des parcelles, le type de culture et leur organisation sont autant de paramètres visibles de l'identité d'un jardin qui façonnent non seulement un jardin mais aussi l'image qu'il renvoie. Cet agencement et les valeurs qu'il véhicule créent ainsi un paysage unique à l'échelle d'un quartier.

Le bref historique qui suit met en évidence l'évolution du "jardiner ensemble" des premiers jardins ouvriers aux jardins partagés que nous connaissons aujourd'hui. A chaque période le jardin était l'instrument d'une vision de l'homme sur le jardinage.

Les premiers jardins cultivés de manière collective sont apparus au 19^{ème} siècle au moment de la révolution industrielle. Il s'agissait alors de jardins ouvriers prenant la forme de lopins de terre destinés aux plus démunis, généralement des ouvriers issus de l'exode rural. Mis en œuvre la plupart du temps par les employeurs, parfois par des sociétés charitables, leur but était de fournir à ces exilés des campagnes un moyen d'améliorer leur quotidien. La volonté plus profonde, et non affichée, était de fixer ces populations sur un site, de les stabiliser afin de réduire leurs désirs de mobilité et les « *fidéliser à un lieu de production* »⁴¹(2013).



Figure 13 – Jardins ouvriers
Source : malakoff-patrimoine.fr

« *Le jardin ouvrier devra contribuer à fixer à un "coin de terre" cette population "déracinée", et lui communiquer l'indispensable goût pour la propriété privée et la relative sécurité propres à concevoir foyer et famille nombreuses* »⁴¹(2013). A cette époque l'Abbé Lemire, créateur de la Ligue du Coin de Terre, a fait des jardins ouvriers son combat pour redonner une certaine place dans la société aux ouvriers les plus pauvres. Sa volonté était de multiplier ces initiatives pour favoriser l'accession à la propriété.

⁴¹ LARBEY V., 2013, Jardins et jardiniers, les pieds dans la terre, la tête dans les nuages, une anthropologie du potager. – Doctorat de l'université Paul Valéry Montpellier III

« *Rendre insaisissable [...] la maison et le jardin obtenus par le travail de l'ouvrier* »⁴²(2013). De leur côté, pouvoirs publics et employeurs envisagent ces lopins de terre comme des lieux exemplaires qui sortent l'ouvrier de sa condition misérable rongée par l'alcoolisme et la pauvreté. Leur but est de proposer « *une activité gratuite, productive, reproductive de la force de travail, saine et familiale* »⁴²(2013).

Cet essor se poursuit, renforcé par l'insécurité alimentaire, conséquence des deux guerres mondiales et d'une succession de crises économiques.

Les années 70 marquent une rupture. Au cours des années 50 et plus particulièrement des années 60 les jardins ouvriers intéressent peu les populations. L'élévation du niveau de vie et l'évolution des modes de consommation signent la fin du potager cultivé pour nourrir et marque le début de l'ère du jardin d'agrément. Une nouvelle forme du "jardiner ensemble" s'esquisse peu à peu. Nouveau lieu de loisirs et de détente les jardins ouvriers, devenus jardins familiaux depuis la Loi de Vichy de 1942, n'ont plus pour principale vocation de subvenir aux besoins d'une famille d'ouvrier, ils deviennent des lieux de consommation pour les classes moyennes en mal d'espaces verts ludiques. « *Les jardins familiaux deviennent instruments de loisirs et de gestion paysagère, l'apport alimentaire quantitatif passant au second plan derrière la valeur symbolique du lieu, de l'activité et du produit cultivé par son consommateur* »⁴²(2013).



Figure 14 – Jardins familiaux
Source : Laurent Christophe - photographe

Les années 80 et 90 inscrivent un nouveau changement dans l'univers du jardinage collectif. Deux nouvelles formes de jardins voient le jour, les jardins d'insertion et les jardins partagés. Les premiers représentent un nouveau support destinés aux travailleurs sociaux dans leurs aspirations à une réintégration dans la société des populations exclues. Outils d'insertion sociale et économique, les jardins s'adaptent aux besoins de ces populations et à leur situation. Ils leur permettent aussi bien de subvenir à leurs besoins quotidiens qu'à leur offrir un lieu de partage et d'échange. L'objectif premier est de les sortir de leur isolement et de leur précarité. « *Leur activité (le jardinage), leur imaginaire (un lieu bienveillant), leur dimension à la fois occupationnelle et professionnelle répondent en partie au désarroi de certains travailleurs sociaux ne sachant plus comment traiter individuellement les problèmes collectifs engendrés par les bouleversements économiques* »⁴²(2013).

Les jardins partagés, apparus à la même période, s'inspirent directement du mouvement des *green guerillos* et leurs *community gardens* exportés depuis le Canada et les Etats-Unis. Le jardin devient le support privilégié d'une démocratie participative et d'une éducation à l'environnement naissante dans la société française. Il se transforme en vecteur d'un développement social territorial à l'échelle d'un quartier. Le succès de ces jardins repose, pour partie, sur la valorisation d'une initiative sociale locale et sur la volonté de créer un lieu porteur de l'identité d'un territoire.

⁴² LARBEY V., 2013, Jardins et jardiniers, les pieds dans la terre, la tête dans les nuages, une anthropologie du potager. – Doctorat de l'université Paul Valéry Montpellier III

Les habitants en ont fait le symbole d'une ville plus verte, offrant un cadre de vie favorable aux aspirations d'une époque. Ainsi les jardins sont affublés de valeurs en vogue issues des discours en faveur du développement durable et prônant une alimentation saine, variée et maîtrisée, le tout, en utilisant des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement. Nous retrouvons ainsi les symptômes d'un retour vers la nature dont nous avons abordé les caractéristiques précédemment.

Ces regards posés par une société sur le jardinage laissent cependant s'opérer un certain cloisonnement du jardinage collectif. A chaque type de jardin correspondent des valeurs et des fonctions laissant parfois oublier que tous ces espaces se sont construits selon une démarche proche qui place le partage et la convivialité au cœur du jardin.

Notre perception actuelle du jardinage qui consiste à en faire un lieu privilégié d'échanges et de démocratie participative semble exclusivement réservée aux jardins partagés. Et le travers de cette vision compartimentée est de mettre en concurrence jardins partagés et familiaux. Les uns véhiculent des valeurs de partage, de transmission et de bien vivre ensemble, là où les autres sont simplement réduits à « *une organisation et une gestion spatiale des parcelles de jardin* »⁴³(2009). Dans nos sociétés « *le concept de "jardin partagé" est connoté positivement comme un espace détendu d'échanges sociaux, mais parfois au point de sembler réserver ces qualités à ces jardins-là seulement, en pointant du doigt les autres* »⁴³(2009). Pourtant si la volonté de partage n'est pas affichée clairement dans un jardin familial, elle existe tout de même.

En d'autres termes tous ces lieux participent d'une même intention : jardiner ensemble. Les jardins partagés, autant que les jardins familiaux, sont des espaces où jardiner ensemble est une base, et celle-ci a traversé les évolutions de la société. Dans toute forme de jardinage c'est la conception du jardin par une société qui est visible, une image instantanée d'une conception du jardinage liée à un travail d'appropriation collective opéré par des populations appartenant à un contexte social, sociologique et urbain particulier.

Le jardin est donc le reflet d'une époque qui a fait évoluer ses raisons d'exister en parallèle de changements plus profonds opérant au cœur des sociétés. Mais l'image renvoyée par un jardin partagé n'est pas la seule conséquence d'une vision collective, elle est aussi le fruit du travail des jardiniers agissant individuellement.



Figure 15 – Aquarelle, Cabane de jardin partagée
Source : Chloé JARENO

⁴³ PREDINE E., 2009, Des jardins en partage. – Editions Rue de l'échiquier, 94p

2) Un jardinier et son univers

« Tous nous apprécions de partager nos petits bonheurs avec d'autres, mais aussi souvent de faire seul au gré de notre propre fantaisie »⁴⁴(2009). Les jardins partagés, comme nous venons de l'exposer, sont élaborés sur la base d'un travail collectif impliquant un groupe de jardiniers motivés. Or la visite d'un jardin, quel qu'il soit, donne le même constat : aucun lopin de terre n'est identique. Là, un jardinier aura laissé exprimer son art de la récupération, un autre aura donné toute liberté aux plantes de se développer, tandis qu'un autre misera sa production sur le cordeau du sillon parfaitement rectiligne. Le jardinage est aussi et surtout l'affaire d'un jardinier, et le jardinage collectif ne déroge pas à la règle.

Dans un jardin partagé, l'activité de tout un chacun s'expose inmanquablement au regard du voisin et généralement les jardiniers, peu soucieux du qu'en dira-t-on, laissent libre cour à leur imagination. Chaque espace cultivé est parsemé d'éléments installés par le jardinier. Ces derniers sont les symboles de son appropriation d'une parcelle et sont une source inépuisable de renseignements. « *Eloigné du domicile, le jardin vivrier lui reste intimement lié, mais pas strictement attaché. On l'aménage selon l'éthos approprié, mais avec une certaine liberté. [...] Cet univers permet en effet de déroger aux règles habituelles de sérieux, d'interdiction, de moquerie et à l'impératif de discrétion* »⁴⁵(2013). Le jardin est un lieu privilégié qui offre un espace de liberté à ceux qui le pratiquent. Plusieurs réalités s'expriment à travers ces simples lopins de terre.

Ils sont tout d'abord le reflet d'une conception du jardinage à plusieurs. Certains y verront un espace de détente, un lieu convivial, alors que certains viendront simplement pour cultiver de beaux légumes. Chacun utilise sa parcelle comme il souhaite, tout en respectant le règlement intérieur rédigé par le collectif de jardinier.

Le jardin est aussi le prolongement de l'espace domestique et répond donc à une stratégie au service de la famille. En effet, chaque jardinier, vient produire les légumes dont il a envie mais aussi dont il sait qu'ils viendront nourrir sa famille. « *Le jardinier s'évertue en priorité à obtenir les légumes dont il a envie, lui et ses proches* »⁴⁴(2009). Cultiver ses légumes est d'autre part l'affaire d'une culture du jardinage. Cette culture se manifeste dans les espèces mises en culture, dans la manière de les cultiver, mais aussi dans la personne qui viendra entretenir la parcelle.

Enfin les jardins partagés sont les supports d'un changement dans la façon de tout un chacun d'habiter le quartier.



Figure 16 – Expression de jardiniers à Cugnaux
Source : Chloé JARENO

⁴⁴ PREDINE E., 2009, Des jardins en partage. – Editions Rue de l'échiquier, 94p

⁴⁵ LARBEY V., 2013, Jardins et jardiniers, les pieds dans la terre, la tête dans les nuages, une anthropologie du potager. – Doctorat de l'université Paul Valéry Montpellier III

Posséder un lopin de terre éloigné de la maison d'habitation permet au jardinier d'affirmer sa volonté d'ouverture. Une ouverture pour sa famille par la récolte de légumes sains et variés, une ouverture vers les autres, mais aussi une ouverture vers les cycles de la nature. Les jardiniers repliés sur eux mêmes sont rares, discussions et partage finissent toujours par prendre le dessus. Jardiner ensemble c'est un moyen d'estomper le paradoxe d'une ville où les échanges entre habitants se réduisent malgré une densité humaine élevée.

Le jardin est donc le vecteur d'une image créée par un usager. Il est le reflet d'une conception individuelle qui reste néanmoins visible de tous. Chaque jardinier s'exprime à travers sa parcelle, il manifeste son appropriation d'un espace et la rend publique.

Le jardin est aussi le lieu d'un investissement fort. Il contient la force du jardinier, l'énergie qu'il délivre pour arroser, désherber, nourrir la terre... Celui-ci donne le meilleur de lui-même pour obtenir les fruits de ce dur labeur et obtenir la satisfaction du travail bien fait. « *Cette patiente attention, cette sollicitude quotidienne et volontaire font du jardin un lieu très investi, dans lequel on retrouve la personnalité du jardinier. Il est commun d'entendre que le jardin est à l'image du jardinier et c'est devenu une banalité de dire que l'on reconnaît l'origine du potagiste aux plantes qu'il cultive. Plus encore, à force d'être habité par son jardin – jour et nuit, nous le savons, il nous obsède – celui qui le met en œuvre en vient à en être habillé* »⁴⁶(2013). Sans cet investissement l'appropriation de la parcelle par son jardinier ne serait pas complète et inversement reconnaître un lieu et se l'attribuer renforce le besoin de le choyer.

« *Bien plus que sa propre progéniture, le jardin impose à son créateur une dépendance fusionnelle qui ne connaîtra pas d'émancipation. Toujours, le jardinier est sollicité et, à force d'y mettre du sien, peu à peu, se fond avec son jardin* »⁴⁶(2013).

3) Un jardin et des jardiniers paysagistes ?

Ces deux premiers points mettent en évidence l'appropriation collective mais aussi individuelle dont les jardins partagés font l'objet. Les habitants ont pris possession d'un territoire et sont parvenus à lui donner une identité, des valeurs, et ont construit leur propre univers. Ce travail d'appropriation et de transformation de l'espace peut-il à lui seul nous permettre de qualifier ces jardiniers de paysagistes ?

En un sens le simple fait d'ordonner et d'agencer les composants de son cadre de vie pour le façonner à son image peut faire d'un jardinier un paysagiste. Le choix des plantes, la sélection d'un emplacement, le design de la cabane de jardin sont à eux seuls des preuves d'une certaine sensibilité paysagère. De même si l'on s'en tient à la définition même du paysage, l'idée du jardinier paysagiste est admissible. La mosaïque de paysages qui résulte du travail des jardiniers montre cette capacité de transformation de l'espace. A l'échelle du quartier, la plu-value pour le cadre de vie est tout aussi nette et visible. Les jardins partagés renvoient une image positive d'un territoire façonné par ses habitants.

⁴⁶ LARBEY V., 2013, Jardins et jardiniers, les pieds dans la terre, la tête dans les nuages, une anthropologie du potager. – Doctorat de l'université Paul Valéry Montpellier III

Cependant le travail du jardinier sur son lopin de terre n'est-il pas avant tout de produire de beaux légumes ? Car si le jardinier connaît mieux que personne l'art de cultiver légumes et fleurs, son intention paysagère n'est pas nécessairement établie. « *La société paysagiste fabrique ses paysages qu'elle matérialise le plus souvent sous forme d'images photographiques* »⁴⁷(2002). Les jardiniers sont rarement conscient du fait que leur action sur une parcelle consiste à aménager voire créer un paysage. Ils organisent un espace et lui crée une image faisant référence à leur culture, à leur identité, à leur expérience. L'agencement de la parcelle découle d'un ordre préétabli par le vécu du jardinier. La conscience paysagère est donc limitée. Ce constat ébranle l'image du jardinier paysagiste de son lopin de terre.

Mais les jardiniers sont détenteurs d'un savoir de terrain. En tant qu'usager d'un quartier, d'un village, d'un espace, ils connaissent la valeur quotidienne de ce dernier. Ils ont une vision fine des usages d'un lieu. Ce regard donne aux habitants des désirs et des besoins justifiables par ce lien privilégié au territoire. La médiation est un outil permettant de révéler ces connaissances dissimulées. La médiation par définition offre un espace d'expression aux futurs usagers d'un aménagement, et le niveau d'implication qu'elle propose sous-entend un degré d'implication de la parole des habitants. La médiation du paysage utilise le paysage comme support privilégié d'un dialogue, d'une discussion allant même jusqu'au débat. L'objectif des deux est la création d'une dynamique de groupe pour travailler avec les décideurs à la construction d'un espace. Les habitants ont besoin d'obtenir certaines clés de compréhension pour parvenir à aménager de manière consciente le lieu de leur futur jardin.

En donnant ces clés de compréhension, la médiation peut-elle faire du jardinier un paysagiste ? Ouvrir la conscience paysagère des habitants c'est là tout le travail de la médiation. Savoir poser des mots sur ce qui entoure un individu, savoir lire son cadre de vie permet d'aménager de manière plus éclairée un espace. Alors le jardinier approche le statut de paysagiste de son lopin de terre qu'il n'aurait pu atteindre seul.



Figure 17 – Aquarelle, Pergola végétalisée
Source : Chloé JARENO

⁴⁷ DONADIEU P., 2002, La société paysagiste. – Editions Actes Sud/ENSP, 150p

C. Deux exemples, deux démarches territoriales concertées

1) Jardin partagé des Arènes romaines : mobiliser pour créer un jardin

Situé dans le secteur ouest de la ville de Toulouse le jardin partagé des Arènes Romaines est un projet porté par le Centre Social Polygones Arènes Romaines. Le jardin prendra place sur une parcelle appartenant à la mairie de Toulouse et située à l'arrière de la maison de quartier. La maison de quartier comporte de nombreux utilisateurs (une maison des jeunes, une crèche, une AMAP et de nombreuses activités hebdomadaires) qui se côtoient mais partagent peu de temps de rencontres et d'échanges. Cet espace s'est construit dans un but principalement d'hébergement pour de nombreuses activités, et ne constitue pas un lieu d'accueil à proprement parler, selon le centre social.



Figure 18 - Photo aérienne du site (échelle 1/2000)
Source : Chloé JARENO

Tableau 1 : Eléments de diagnostic

	Techniques	Sociales et géographiques
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - Foncier arable. - Arrivée d'eau potable proche du site des futurs jardins. - Récupération des eaux pluviales possible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelques adhérents volontaires pour s'impliquer dans la construction du projet. - Expériences acquises par le porteur de projet dans la création et animation de jardins partagés. - Proximité de structures qui pourront s'impliquer dans le projet (Amap, maison des jeunes, crèche).
Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Parcelle constituée de terre de remblais peu humifère 	<ul style="list-style-type: none"> - Vis-à-vis direct avec immeubles d'habitation - Deux quartiers socialement différents : Ancely (population de séniors impliqués dans la vie de quartier), Flambère (lieu dortoir avec jeunes ménages)

La création d'un jardin partagé sur le site de la maison de quartier est un atout important. Il représente une occasion d'apporter un nouveau rayonnement au Centre Social Polygone Arènes Romaines et l'opportunité de créer une dynamique nouvelle au sein d'une maison de quartier mal utilisée. Pour celle-ci l'objectif est de créer un espace convivial, ouvert à l'ensemble du quartier et accessible à tous. Ce jardin participera à une diversification des activités tout en impliquant et rapprochant tous les acteurs du quartier. Support d'une aide au développement social, il est aussi un moyen de sensibilisation aux bienfaits du jardinage sur la santé. Le jardin partagé souhaité dans ce cadre, est plus un jardin d'agrément proposant des animations les plus diversifiées possibles. Le désir de cultiver ses propres légumes est présent mais le premier travail mené sur les futurs usages du jardin s'achemine vers un espace de détente et de convivialité.

Le travail de médiation sur ce site reposait avant tout sur la création d'une dynamique de groupe solide dans un quartier résidentiel éclaté et marqué par une grande diversité d'habitants (jeunes ménages, retraités, étudiants). L'action du médiateur s'est basée sur la valorisation de l'espace dédié au jardin partagé, de créer un point d'appel sur la maison de quartier et fédérer l'ensemble des habitants du quartier sur ce point central (voir annexe 5).

Pour ce projet la phase de mobilisation a donc représenté une étape-clé dans le processus de création du jardin partagé. Au démarrage du projet, seule une dizaine de personnes ressources déjà intéressées et touchées par le projet étaient présentes. Ces personnes participent activement au fonctionnement de la maison de quartier. Pour l'émergence dans de bonnes conditions du projet il paraissait nécessaire de toucher de manière plus large les habitants du quartier. Le travail qui a donc suivi a consisté en une mobilisation massive des autres résidents du quartier. En concertation avec les personnes ressources plusieurs actions de mobilisation ont été proposées

✓ Des flyers ont été distribués dans les différentes résidences et habitations individuelles par les personnes ressources.

✓ Au cours d'un repas de quartier organisé par le centre social pour la fête des voisins des flyers ont aussi été distribués par le centre social.

✓ Le 10 juin 2013 la maison de quartier, aidée par SaluTerre, a organisé une action de fleurissement à l'entrée de la maison de quartier consistant à l'élaboration d'un parterre fleuri et potager selon la technique du jardinage en lasagne. Cette action se voulait comme une opération de communication visible et percutante, et ce d'autant plus que l'entrée de la maison de quartier donne sur l'avenue des Arènes, très fréquentée et traversée par la ligne 1 du tramway.

Ces actions ont eu des effets très positifs, notamment sur la phase de concertation qui a suivie puisque une trentaine de personnes été présentes à chaque réunion. Tous les participants ont pu faire la promotion du projet et ont participé à renforcer une certaine pérennisation du projet. Ce travail de mobilisation a initié une dynamique de groupe lors des premières réunions de concertation car le projet été porté par un noyau de personnes déjà mobilisées. Cette construction s'est ensuite poursuivie grâce au travail de médiateur mené par SaluTerre. Ainsi les discussions en sous-groupe de 4 à 5 personnes lors des différentes phases de concertation ont été favorisées. Chaque jardinier a pu s'exprimer, échanger ses opinions. Les discussions en assemblée plénière ont tendance à inhiber certains participants, laissant la parole aux plus aguerris. Cet exemple du jardin partagé des Arènes Romaines a mis en évidence la nécessité de créer une dynamique de groupe pour permettre l'élaboration d'un projet. Dans le cas présent, l'appropriation du site par l'ensemble des habitants du quartier, et la pérennisation du projet reposait sur ce préalable.



Figure 19 – Flyer distribué pendant la phase de mobilisation
Source : SaluTerre

Les intentions

Ressources

Cadre du projet

Jardins partagés des Arènes Romaines

Un jardin partagé pour une maison de quartier.
Porteur de projet : Centre social Polygones-Arènes romaines

Objectifs:

- Apporter un nouveau rayonnement au centre social
- Créer une dynamique nouvelle au sein de la maison de quartier

Ressources :

- Terrain appartenant à la mairie de Toulouse
- Quelques adhérents mobilisés et motivés
- Compétences en matière de jardins partagés et concertation

Mobilisation

Diagnostic de la demande

Limites :

- Terre de remblais peu humifère
- Vis à vis direct avec immeuble d'habitation
- Intégration des usages déjà présents (Réseau assistante maternelle, foyer des jeunes)

Validation de la demande par la ville

Charte des jardins partagés de la ville de Toulouse

Des jardins aménagés, conçus, gérés par les habitants et ouverts à tous y compris aux non jardiniers.

Jardins partagés des castors

Un jardin pour l'autonomie alimentaire et l'éducation à l'environnement.
Porteur de projet : association du jardin des castors

Objectifs:

- Transformation d'une parcelle
- Création d'un jardin pour une autonomie alimentaire et vecteur de lien social

Ressources :

- Terrain racheté par la mairie de Toulouse
- Une association d'habitants très motivée
- Travail engagé avec les écoles à proximité

Diagnostic de la demande

Limites :

- Nécessité d'une intégration avec l'ensemble du projet de coulée verte
- Accessibilité réduite et rocade à proximité
- Occupations illégales de terrain

Validation de la demande par la ville

Mobilisation

Concertation Premières phases

Craines

- la peur que rien ne pousse
- les vols éventuels d'outils, de légumes...
- les dégradations
- la peur du fonctionnement collectif du jardin

Désirs

- un désir de passer rapidement à l'action
- créer un lieu de convivialité, de plaisir et relaxant
- une volonté de cultiver en grande quantité
- une ouverture et des aménagements pour tous

Réunion de concertation n°1

Expression des craintes et désirs
Identifier les thématiques de travail
Première ébauche d'une dynamique de groupe

Réunion de concertation n°2

Travail sur les usages et équipements
Proposition d'un cahier des charges

Éléments du cahier des charges

- 1- Accessibilité à tous (jardiniers, personne à mobilité réduite...): cheminements larges, bacs surélevés.
- 2- Gestion de l'eau : points d'eau potable, récupérateurs d'eau pour l'irrigation.
- 3- Clôtures autour du jardin (limiter vols et dégradations) et séparations visuelles légères des parcelles à l'intérieur.
- 4- Construction d'un abri pour stockage des outils et offrir un espace de détente et de partage.
- 5- Installation d'un pavillon de compostage collectif.

Réalisation d'un **Avant Projet Sommaire (esquisse du jardin)**
par la Direction des jardins et espaces verts de la ville

Craines

- dégradations et manque de respect
- manque de temps
- les aléas climatiques et parasites
- manque de savoir-faire et qualité de la terre

Désirs

- un lieu de partage, de convivialité, et de solidarité
- un lieu de détente calme et silencieux
- un coin de nature
- transmission aux enfants
- produire des légumes sains
- auto construction

Éléments du cahier des charges

- 1- Équipements : serre collective, kiosque (vestiaire, lieu d'accueil et d'animation, lieu pour les activités collectives), abris individuels et collectifs.
- 2- Aire de compostage proche de l'entrée du jardin.
- 3- Accessibilité : à l'entrée parking à vélo, dépose minute et place réservée aux personnes à mobilité réduite, allées non carrossables et suffisamment larges.
- 4- Sécurité : fermeture des portails par un système de code mécanique.
- 5- Implantation d'une haie dense entre la piste cyclable et les jardins, haie fruitière moins dense entre les jardins et les riverains.

Réunion de concertation n°2

Travail sur les usages et équipements
Proposition d'un cahier des charges

2) Jardin partagé des castors : l'auto construction pour l'appropriation d'un site multi usage

Située dans les quartiers Est de la ville de Toulouse la parcelle destinée à accueillir le Jardin partagé des Castors s'inscrit dans un programme initié par la ville et visant à la création d'une coulée verte extension du parc de la grande plaine et située le long du périphérique intérieur. La parcelle rachetée à l'Etat par la mairie de Toulouse est en partie occupée illégalement par des riverains. Ces derniers se sont appropriés des portions de terrain pour créer des extensions de leur jardin.

Un collectif constitué en association « le Jardin des Castors » a mobilisé une cinquantaine d'habitants désirant jardiner individuellement et collectivement sur une partie de ce foncier.



Figure 20 - Photo aérienne du site (échelle 1/2000)
Source : Chloé JARENO

Tableau 2 : Eléments de diagnostic

	Techniques	Sociales et géographiques
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - Foncier arable. - Arrivée d'eau potable proche du site des futurs jardins. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte implication des habitants - Association bien intégrée parmi les habitants et les acteurs du jardin - Travail engagé avec les écoles du quartier - Compétences de concertation et d'organisation au sein de l'association.
Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Complexité de l'intégration au projet de coulée verte - Proximité avec la rocade 	<ul style="list-style-type: none"> - Occupations illégales de terrain - Problèmes d'accessibilité et de stationnement

Le jardin souhaité par l'association s'oriente vers un lieu convivial permettant de tisser des liens sociaux et faisant la promotion d'une autonomie alimentaire. L'éducation à l'environnement et l'insertion professionnelle sont aussi deux motivations fortes. L'objectif affiché par les futurs jardiniers est ici de créer un lieu vitrine des préoccupations environnementales et économiques actuelles qui soit ouvert à tous et permettant aux habitants du quartier d'accéder à une alimentation saine et économiquement viable.

Les jardiniers ont aussi manifesté leur volonté de construire par eux-même l'ensemble des constructions qui prendront place dans le jardin (abris, serre collective, kiosque...). Ce désir d'auto-construction montre un degré d'appropriation fort du jardin par l'association du Jardin des Castors. Néanmoins l'acceptation par la ville de Toulouse de déléguer la construction de infrastructures aux jardiniers n'a pas été chose simple. Avec l'aide du service urbanisme de la ville toutes les précautions ont été prises pour vérifier la faisabilité d'une telle volonté.

De même tous les renseignements sur les procédures à suivre (permis de construire, permis d'aménager...), et sur les règles d'urbanisme en vigueur (emprise au sol du bâti, hauteur des constructions...) ont été transmises aux jardiniers pour leur permettre de réaliser des plans valides et conformes. Cette assurance d'une d'auto-construction réalisée dans les règles de l'art a rassuré d'une certaine manière la collectivité, qui a pu laisser agir le collectif de jardiniers. Ces derniers devront cependant travailler en collaboration avec la direction des jardins et espaces verts en charge de la maîtrise d'œuvre.

Toute la complexité de ce projet provenait de problématiques liées au terrain dédié à l'installation des futurs jardins. Tout d'abord les jardiniers, SaluTerre et la direction des jardins et espaces verts de la ville ont pour objectif de proposer un jardin qui s'intègre dans le projet de coulée verte. Pour cela les discussions doivent tenir compte des usages existants (promenade piéton, chiens, circulation vélo) et du respect des usages à venir (jardins partagés, espace vert public, grands jeux, pique-nique, la coulée verte et son cahier des charges). Les jardiniers ont ainsi travaillé à la création d'un jardin restant ouvert à tous, y compris aux usagers de la coulée verte, mais suffisamment protégé pour permettre aux jardiniers de cultiver leur parcelle en toute sécurité et de manière relativement intime. La direction des jardins et espaces verts de la ville a proposé le plan situé en annexe 4.

Mais l'élément qui a suscité un travail de médiation complexe se trouvait au niveau des occupations illégales présentes sur le terrain. Suite au diagnostic du site réalisé et à la validation de la faisabilité du projet par la ville, il a été décidé de dissocier les problématiques de l'étude de la mise en œuvre du jardin partagé et de la résolution des occupations illégales du site. Et ceci devait être largement communiqué aux habitants. L'esquisse issue de la concertation proposait ainsi un phasage du projet en attendant que ces occupations de terrain soient résorbées de manière légale. Cette problématique foncière a pourtant été la source d'un débat houleux entre élus de quartier et élus de la ville. Sur fond de récupération politique en vue des élections municipales le projet a connu un coup d'arrêt brutal. SaluTerre en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage de la ville a joué un rôle tampon et de transmission entre les élus et les habitants. Son action devait se placer dans l'intérêt du projet tout en se gardant de prendre parti de manière ferme et définitive. A force de dialogue la décision prise consiste en une reprise du projet uniquement après validation d'une solution, vis-à-vis de ces occupations illégales, par les plus hautes instances de la ville de Toulouse.

Nous voyons ici que le rôle de médiateur ne repose pas seulement sur un travail d'appropriation d'un projet par ses futurs usagers. Il doit aussi composer avec les autres acteurs impliqués de près ou de loin et résorber, de la manière la plus consensuelle possible, les éventuels points d'accroches. Nous retrouvons dans ce cas la polyvalence du médiateur qui doit sans cesse faire montre d'une grande capacité d'adaptation dans son discours.



Figure 21 – 2^{ième} fête du jardin sur la parcelle du futur jardin des castors.
Source : Association du jardin des castors – www.lejardindelhers.over-blog.com

Bilan et Conclusion

Les jardins partagés sèment aujourd'hui un vent nouveau de « verdissement » de la ville. Réponse à une demande toujours plus forte de nature pour contrecarrer les maux de l'espace urbain, ils abritent aussi d'autres valeurs à travers lesquelles les jardiniers des villes se reconnaissent. Porteur d'une identité, image d'une culture contemporaine du jardinage ils sont aussi devenus des espaces d'expression insoupçonnés qui refondent une approche de l'aménagement urbain. Reposant sur les bases d'une construction concertée ils redonnent à l'habitant un pouvoir d'action sur son territoire. La médiation ici est la colonne vertébrale permettant la construction, la gestion, la vie d'un projet de jardin partagé. En cela les jardins partagés sont atypiques et modifient l'approche classique de l'espace urbain : espace public ils sont aménagés et gérés par des habitants, espaces privés ils sont avant tout partagés.

Mais ils ne modifient pas seulement le regard porté sur une organisation de la ville, ils sont aussi des lieux qui rendent visibles une modification de certaines figures de l'aménagement urbain. Amorcée depuis quelques années l'évolution du métier de paysagiste est ici bien plus sensible. Devenu médiateur privilégié dans nombres de projets d'aménagement il acquiert dans ce cas un statut mis de côté jusqu'alors, celui de paysagiste jardinier. La rencontre avec des amateurs du jardinage pousse le paysagiste à effectuer ce retour vers les fondamentaux de la terre et de la nature. Paradoxal, le jardin partagé n'en reste pas moins issu de l'activité militante de non-paysagistes. Devenus experts, car chargés d'expériences de terrain, ils ont posé un regard profane sur ces espaces pour construire une forme de jardins partagés qui laisse la place au discours de l'habitant et intègre de manière quasi obligatoire la notion de concertation. Cette vision a pu permettre une concertation plus décomplexée sans enjeux de cultures et contre-cultures. Initiés par des paysagistes, les jardins partagés auraient-ils pris le même chemin ?

Les jardins partagés ne modifient pas seulement le rôle du paysagiste, ils donnent aux habitants un nouveau rôle qui peut exister au-delà du cadre du jardinage à plusieurs. Grâce aux jardins partagés l'habitant saisit la possibilité de devenir acteur des transformations de son cadre de vie. Agir ensemble permet à ces jardiniers des villes d'accéder au statut d'habitant citoyen conscient des dynamiques de son territoire. Peut-on parler d'habitants paysagistes ? En un sens oui. La médiation ouvre la voie vers une appropriation plus forte d'un projet par ses futurs usagers, et laisse la possibilité de faire des choix, de les exprimer et de les matérialiser sur le terrain. Ainsi les habitants sont capables d'exprimer des compétences paysagistes. Mais ces habitants ne remplaceront en aucun cas le regard expert que porte un paysagiste professionnel sur le paysage. Ce dernier dispose d'un savoir faire et d'un certain nombre de clés de lecture qui lui sont propres. L'habitant ne se substitue pas au paysagiste, il l'assiste dans un contexte de co-construction. Dans un projet utilisant les outils de la médiation il s'agit de donner des clés pour permettre aux habitants d'agir de manière consciente sur leur cadre de vie.

"Vue de haut, dans ses rapports avec l'Homme, la Géographie n'est autre chose que l'Histoire dans l'espace, de même que l'Histoire est la Géographie dans le temps. Ne peut-on pas dire également que l'Homme est la Nature prenant conscience d'elle-même?"

Elisée Reclus Géographe - L'Homme et la Terre (1905)

Bibliographie

BERQUE A., 2000, Médiance de milieux en paysage. - Editions Géographiques Reclus, Editeur Belin, 164p

CHOAY F., MERLIN P., 2010, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement (2^{ème} édition). - Editions Puf, 963p

CORAJOUR M., 2010, Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent. - Editions Actes Sud/ENSP, 271p

CLEMENT G., 2004, La sagesse du jardinier. – Editions JC Béhar, 110p

DAVODEAU H., TOUTBLANC M., Le paysage-outil, les outils du paysage Principes et méthodes de la médiation paysagère. – OPDE Outils pour décider ensemble, aide à la décision et gouvernance, Conférence des 25/26 octobre 2010 à Montpellier

DELBAERE D., 2010, La fabrique de l'espace public. – Editions Ellipses, collection la France de demain, 187p

DONADIEU P., 2002, La société paysagiste. – Editions Actes Sud/ENSP, 150p

DONADIEU P., 2009, Les paysagistes. – Editions Actes Sud/ENSP, 130p

DONADIEU P., Entre urbanité et ruralité La médiation paysagiste. – Annales de la recherche urbaine (FRA), n°95, décembre 1999, p6-15

GUITTET C., 2009, Actions de médiation autour du paysage urbain. – Master 2 professionnel paysage et médiation, Agrocampus ouest Angers/Université d'Angers

LARBEY V., 2013, Jardins et jardiniers, les pieds dans la terre, la tête dans les nuages, une anthropologie du potager. – Doctorat de l'université Paul Valéry Montpellier III

LUGINBHÜL Y., La demande sociale de paysage. - Conseil national du paysage, séance inaugurale du 28 mai 2001

MADEC P., 2004, Agir sur la ville Habitants et transformations urbaines en Rhône-Alpes. – Editions La passe du vent, 136p

PAQUOT T., 2009, L'espace public. – Editions La Découverte, Collection Repères, 126p

PASCHENKO O. Le jardin partagé est-il un paysage ?- Projets de paysage le 13/07/2011

PREDINE E., 2009, Des jardins en partage. – Editions Rue de l'échiquier, 94p

RESEAU ECOLE ET NATURE, 2013, Le jardin des possibles, guide méthodologique pour accompagner les projets de jardins partagés, éducatifs et écologiques. – Editions Réseau école et nature, 107p

SGARD A., Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. – Développement durable et territoire, Vol .1, n°2, Septembre 2010

Sitographie

Zappi S. (2013) - *L'empowerment, nouvel horizon de la politique de la ville* – Le Monde
http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/02/07/l-empowerment-nouvel-horizon-de-la-politique-de-la-ville_1827820_3224.html
(Consulté le 10 juillet 2013)

Centre social d'analyse stratégique (Septembre 2012), La note d'analyse-Question sociale, La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville.
<http://www.strategie.gouv.fr/content/la-participation-des-habitants-trois-pistes-pour-renover-la-politique-de-la-ville-note-danal>
(Consulté le 10 juillet 2013)

La Convention européenne du paysage (Florence, 2000)
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/presentation_fr.asp
(Consulté le 15 août 2013)



AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers

Institut National d'Horticulture et du Paysage

2 Rue André Le Nôtre

49045 Angers

Tél : 02 41 22 54 54



SCOP SaluTerre

67 Rue Denfert Rochereau

Sainte Foy la Grande

Tél : 05 57 46 04 37

Mémoire de fin d'études

**Diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieure des Sciences Agronomiques,
Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage.**

Année universitaire : 2012-2013

Spécialité : Paysage

Option : Ingénierie des territoires

Médiation du paysage

**Jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus
de construction concertée avec les habitants, peuvent-ils devenir les paysagistes
de leur propre projet ?**

ANNEXES

Par : Chloé JARENO

*Volet à renseigner par l'enseignant responsable de la spécialisation/option
ou son représentant*

Date : / / Signature

Bon pour dépôt (version définitive)

Autorisation de diffusion : Oui Non

Devant le jury :

Sous la présidence de : Nathalie CARCAUD

Maître de stage : Eric PREDINE

Enseignant référent : Sébastien CAILLAULT

Soutenu à Angers le : 10 Septembre 2013

*"Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent
que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST".*

Annexe 1 : La charte des jardins partagés de la ville de Toulouse



La charte des jardins partagés toulousains



La ville de Toulouse souhaite intégrer dans les espaces publics sur l'ensemble de son territoire, une surface dédiée aux jardins partagés et susciter, au cours de la concertation sur chacun des projets, l'émergence d'une dynamique d'habitants pour la création et la gestion de ces jardins.

Les jardins partagés de Toulouse sont ouverts à tous, jardiniers amateurs ou simples visiteurs, conçus selon une démarche participative des habitants et, respectueuse de l'environnement.

Les espaces non cultivés par les adhérents, réputés communs sont accessibles à tous les habitants, tels les cheminements, les agoras et les autres équipements collectifs

Les jardins partagés de la ville de Toulouse agissent pour :

En terme social,

- * Favoriser les relations de bon voisinage, faciliter la rencontre des habitants de tous âges et de toutes origines à travers les rapports conviviaux.
- * Renforcer une appropriation dynamique et responsable de l'espace public par une forte implication des habitants
- * Créer des espaces d'initiatives citoyennes, supports d'innovations sociales et urbaines, et d'apprentissages à la coopération
- * Susciter un rapport à la nature placé sous le signe du partage et du plaisir de se retrouver



En terme économique,

- * Favoriser le plaisir de créer, produire, goûter et partager le fruit de ses efforts, pour soi et ses proches, quelles que soient ses ressources monétaires.
- * Permettre à moindre coût une alimentation de qualité, saine, diverse et goûteuse.
- * Optimiser et embellir des espaces vacants, petits ou grands, grâce à la créativité des habitants.

En terme environnemental,

- * Consolider un support concret d'éducation à l'environnement.
- * Diversifier et améliorer les paysages des territoires urbains.
- * Créer des continuités écologiques au sein du tissu urbain.
- * Démontrer et pratiquer dans les faits, des projets exemplaires du développement durable
- * Pratiquer le jardinage selon des modes écoresponsables en remplaçant les traitements chimiques par des traitements biologiques, en privilégiant l'activité biologique du sol, en recyclant au mieux les déchets organiques et inorganiques, en optimisant l'usage de l'eau et en favorisant la biodiversité qu'elle soit issue des variétés végétales domestiques ou du milieu naturel



La germination d'une démarche de qualité durable

Les jardins partagés de Toulouse sont divers et portent les valeurs de solidarité, de coopération entre les habitants et les futurs habitants, de liens généreux, autant que responsables, avec la Terre et le monde vivant.

Selon ces valeurs, la ville de Toulouse considère le jardin partagé comme un projet à l'initiative des habitants, des associations ou de la collectivité. Ce projet se doit d'être partagé, discuté, élaboré tant dans sa réflexion et sa création que son fonctionnement, entre la collectivité et la société civile.

Chaque acteur par son rôle devient responsable de la qualité du projet selon l'esprit de la présente charte :

- Les habitants sont garants de la dynamique de jardinage, des pratiques coopératives et écoresponsables.
- La ville est garante de l'intérêt général en particulier sur l'accompagnement et le soutien équitables des initiatives, l'ouverture des jardins partagés à tous les habitants, sur l'intégration paysagère, ainsi que la limitation des impacts sur l'environnement.



L'éclosion des conditions de la démocratie locale

La ville soutient les projets collectifs et les initiatives d'habitants, regroupés pour jardiner ensemble sur un site identifié à l'inverse des démarches individuelles risquant de privatiser l'espace public.

Une convention précisant les termes et les conditions de partenariat entre le référent du groupe de jardiniers et le maire de Toulouse, est signée entre les parties à l'issue de la définition du projet de jardins partagés.



Le jardin partagé, un projet à faire épanouir entre démocratie participative et démocratie représentative au cœur des commissions de quartier

Le projet de chaque jardin partagé est accompagné par la ville au cas par cas, selon une démarche en 4 étapes :

Le diagnostic, la mobilisation des habitants, la définition concertée des usages, puis des règles de fonctionnement avec les habitants.

Chacune de ces étapes est restituée puis validée auprès de la commission de quartier du secteur.

Une démarche commune pour une diversité de jardins partagés

Après la validation de chacune des étapes, la ville de Toulouse engage un partenariat soutenu avec les porteurs du projet.

Ce partenariat s'exprime précisément dans la convention de partenariat particulière à chaque jardin partagé

La ville de Toulouse promeut et accompagne la concertation et d'élaboration du projet auprès des habitants mobilisés.

Le groupe d'habitants à l'issue des quatre étapes, s'organise et nomme leur référent pour engager leurs responsabilités collectives définies telles que dans la convention-type de partenariat, concertée avec la ville de Toulouse.

La ville de Toulouse renouvelle son soutien annuellement dans les conditions déterminées précisément dans la convention de partenariat, notamment suite au bilan annuel.

Les conditions du bon déroulement d'un projet de jardins partagés sont :

- Les pratiques sont participatives dans la conception, la gestion, le mode de fonctionnement. Cela induit une concertation forte avec tous les acteurs.
- L'ouverture à tous les publics est préconisée pour favoriser la mixité sociale.
- L'aménagement tient compte du besoin d'appropriation des jardiniers amateurs.
- Le projet de jardin est accompagné par une compétence d'animation.
- Les objectifs sont divers et diversifiés : sociaux, culturels, pédagogiques...
- Les impacts sur l'environnement sont pris en compte dans les modes de culture et d'équipement.
- L'intégration paysagère du jardin est recherchée.



Annexe 2 : Extrait du cahier des charges proposé par le jardin des castors

1. Spécifications techniques des équipements souhaités

Les équipements évoqués dans cette partie sont issus des discussions menées entre les futurs jardiniers du jardin partagé des Castors. Pour chaque équipement une ou plusieurs fonctions ont été attribuées, et un emplacement a été sélectionné. De plus, les jardiniers ont exprimé fortement leur désir d'auto construction. Enfin l'ensemble de ces choix a fait l'objet d'une approbation collective.

a) *La serre collective*

Installée au cœur des jardins partagés la serre collective, d'une surface de l'ordre de 30m², aura pour principale fonction d'offrir à tous les jardiniers un espace pour semer, bouturer et produire tout type de plants, le tout dans un lieu convivial et chaleureux. Basée sur un fonctionnement collectif, restant encore à déterminer, cette dernière viendra s'implanter à proximité du kiosque (voir partie suivante), sur un emplacement ensoleillé et protégé d'éventuelles dégradations ou du vandalisme. Les jardiniers ont manifesté leur volonté d'implanter cette serre sur les principes d'une auto construction.

b) *Le kiosque*

Par la construction d'un kiosque les futurs jardiniers ont exprimé leur besoin d'un lieu confortable, de convivialité, protégé de la pluie, du vent et du soleil, qui pourrait aussi faire office d'espace d'accueil et d'animations pour différents groupe (scolaires, centre sociaux..). Sur cette structure viendront s'intégrer un vestiaire et un abri pour les activités collectives (outils, équipements...). D'une surface estimée entre 50 et 60 m² ce kiosque, comprendra des façades (protection contre les intempéries), un toit à plusieurs pentes (récupération eau de pluie) et viendra s'implanter au cœur des jardins à proximité d'un point d'eau potable, élément essentiel aux activités des jardiniers (hygiène, animations...). Ces derniers ont proposé de construire eux même le kiosque.

c) *Les abris de jardin*

Des abris de jardins destinés au rangement des outils et faisant office de vestiaire verront aussi le jour. D'un usage individuel ou collectif ceux-ci pourront être auto construits. Les abris individuels seront rattachés aux parcelles individuelles et un abri collectif viendra s'intégrer au kiosque (voir partie précédente) construit au centre du site.

d) *Aire de compostage et gestion des matières organiques*

Implanté sur une aire de compostage collective, le dispositif de compostage souhaité par les futurs jardiniers sera ouvert à tous et pourra recevoir les déchets verts des jardiniers et du voisinage des jardins partagés (résidus tonte du stade et déchets verts des ménages). Cependant l'attribution du compost mûr concernera en priorité les jardiniers pour répondre à leurs besoins jugés importants. La question d'une distribution à l'ensemble des participants au compostage ainsi que le lieu d'implantation reste encore à définir à ce jour.

e) Toilettes

Dans un souci d'économie d'eau et dans le but de limiter les gaspillages les jardiniers ont une préférence pour l'implantation de toilettes sèches à proximité du kiosque. Cette alternative pourrait éviter les surcoûts liés à un raccordement au tout à l'égout. D'autre part le fonctionnement de ce type d'installation sous entend une organisation collective de la part des jardiniers pour l'entretien et la gestion de cet équipement.

f) Le parking à vélo, le dépose minute et la place réservée aux personnes à mobilité réduite

Afin de permettre un accès le plus diversifié possible aux jardins partagés plusieurs aménagements seront conçus à l'entrée de ceux-ci. Un dépose minute destiné aux automobilistes et n'autorisant pas le stationnement sera créé au bas de la rue de l'Iliade et à l'extérieur des clôtures. Sur cette zone sont intégrées une à deux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite. Les cyclistes auront aussi leur espace réservé mais la localisation à l'intérieur ou à l'extérieur des jardins reste encore à définir.

g) Système de fermeture

Les différents points d'accès au site des jardins partagés prendront la forme d'un portail fermé par un système de code mécanique pour une protection contre le vol, les dégradations et les animaux. L'un de ces accès est prévu au niveau de la rue de l'Iliade et l'APS devra définir plus précisément la localisation d'autres accès éventuels.

h) Les allées

A l'intérieur des jardins les allées permettront uniquement la circulation des brouettes et des piétons. Aucune voie carrossable ne pourra être créée. Une largeur suffisante est à prévoir afin de permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite. Autour du site les allées pourront être accessibles aux véhicules de transport de matière ou d'outillage. L'APS définira plus précisément la disposition de ces allées.

i) Les haies

Des haies seront installées à l'extérieur des clôtures afin de préserver une certaine intimité à l'intérieur des jardins. Celles-ci prendront place le long des clôtures séparant les jardins des riverains et en continuité de la clôture séparant les jardins du chemin fréquenté par les joggeurs. Pour cette dernière les végétaux seront implantés de manière assez dense pour préserver au maximum l'intimité des jardiniers. La haie marquant la séparation avec les riverains, moins dense, pourra accueillir des arbres et arbustes fruitiers dont la cueillette sera partagée entre les jardiniers et les riverains voisins.

3. En résumé

Equipement	Fonction(s)	Auto construit	Emplacement souhaité
Serre collective De l'ordre de 30m ²	<ul style="list-style-type: none"> . Production de plans-semis-bouturage . Lieu de convivialité et rencontre . Ouverte à tous les jardiniers 	OUI	Au centre des jardins et proche du kiosque
Kiosque 50 à 60m ² - comprenant des murs (protection contre vents dominants) et un toit à plusieurs pentes (récupération eau)	<ul style="list-style-type: none"> . Lieu confortables d'accueil (animations pour les groupes, scolaires...) et de convivialité . Protéger les jardiniers de la pluie, du soleil et du vent . Intégration d'un vestiaire et d'un abri collectif pour le stockage des outils 	OUI	Au cœur des jardins et à proximité d'un point d'eau potable
Les abris de jardin Individuels et collectif	<ul style="list-style-type: none"> . Stockage des outils . Vestiaire 	OUI	<ul style="list-style-type: none"> . Abris individuels localisés sur les parcelles individuelles. . Abri collectif intégré au kiosque (voir partie sur le Kiosque)
Aire de compostage et gestion des matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> . Réduction des déchets . Production autonome de matière fertilisante pour le jardin . Compostage ouvert aux jardiniers et au voisinage : sensibiliser, former et partager . Approvisionnement à moindre coût en matière pour le jardinage 	-	Encore à définir
Toilettes	<ul style="list-style-type: none"> . Préférence pour toilettes sèches : économie d'eau, limiter les gaspillages et éviter les surcoûts liés à un raccordement au tout à l'égout 	-	A proximité du kiosque
Parking à vélo, dépose minute et place réservée aux personnes à mobilité réduite	<ul style="list-style-type: none"> . Permettre un accès diversifié aux jardins partagés (cyclistes, personnes à mobilité réduite, automobilistes) 	-	<ul style="list-style-type: none"> . A l'entrée des jardins au bas de la Rue l'Iliade . A l'extérieur des clôtures pour le dépose minute . Parking à vélo encore à définir
Système de fermeture code mécanique	<ul style="list-style-type: none"> . Protection contre vol, dégradations et animaux 	-	<ul style="list-style-type: none"> . Une entrée donnant sur la Rue de l'Iliade . Plus de précisions dans l'APS
Allées	<ul style="list-style-type: none"> . A l'intérieur des jardins : circulation uniquement des brouettes, piétons et personnes à mobilités réduites. . Autour des jardins : voies carrossables permettant un accès pour les éventuels transports de matières 	-	A définir dans l'APS
Les haies	<ul style="list-style-type: none"> . Mise en place à l'extérieur des clôtures pour préserver une certaine intimité paysagère. 	-	<ul style="list-style-type: none"> . Côté riverain avec implantation d'arbres et arbuste fruitiers (partage cueillette avec riverains). Le long de la zone de passage des joggeurs et implantation d'une haie dense

Annexe 3 : Extrait du cahier des charges proposé par les jardiniers des Arènes

2. Spécifications techniques ou fonctionnelles souhaitées des équipements

Les équipements évoqués dans cette partie sont issus des discussions menées entre les futurs jardiniers du jardin partagé des Arènes Romaines. Pour chaque équipement une ou plusieurs fonctions ont été attribuées, et l'ensemble de ces choix a fait l'objet d'une approbation collective.

a) Clôture et délimitation

Les futurs jardiniers souhaitent voir la mise en place d'une clôture tout autour des jardins partagés afin d'éviter tout risque d'intrusion (personnes, animaux), de vols et de dégradation. L'accès au site sera possible par un portail fermé par une serrure à code mécanique.

Au cœur des jardins les parcelles seront simplement délimitées visuellement sans pour autant recourir à des systèmes lourds de clôtures marquant trop les espaces.

b) Abris et constructions

Plusieurs fonctions des abris ont été repéré :

- La fonction de rangement de l'outillage de jardinage d'une part et des outils d'animations d'autre part, auxquelles s'ajoutent celui de rangement du mobilier amovible (table et chaise pliante, éventuellement barbecue).

- La fonction de vestiaire*

- Une fonction de coin de détente et de repos des enfants ou des adultes*

- Un espace ombragé attenant à l'espace de rangement avec du mobilier fixe (tables et bancs) dédié à la rencontre et l'animation

** remarques SaluTerre : la maison de quartier possède des vestiaires et le centre social à la jouissance d'une salle d'animation pouvant faire office de salle abritée de détente ou de repos.*

c) Gestion de l'eau

- Eau potable :

Un point d'eau potable facilement accessible aux personnes à mobilité réduite.

- Eau d'irrigation :

Un dispositif de récupérateur d'eau adossé aux bâtiments de la maison de quartier prolongé par un système d'irrigation aux goutte à goutte ou de tuyaux amovibles poreux.*

**Remarque SaluTerre : en cas de pénurie, les récupérateurs d'eau pourraient être remplis avec l'eau de ville.*

- Eau ludique :

Un dispositif de contact avec de l'eau pour les enfants (approche sensorielle)

d) Compostage

Un composteur à trois bacs (compost, trempage, stockage matière brune) sera aussi mis en place pour permettre aux jardiniers de produire leur propre fertilisant et de recycler les déchets de leur cuisine et du jardinage.

e) Éclairage

Des lampes fonctionnant à l'énergie solaire pourront être installées afin d'éclairer les cheminements et allées mais aussi pour éclairer les espaces de convivialité et de repos.

c) Accessibilité

Le jardin partagé des Arènes Romaines est conçu comme un espace accessible à tous où tout le monde peut jardiner.

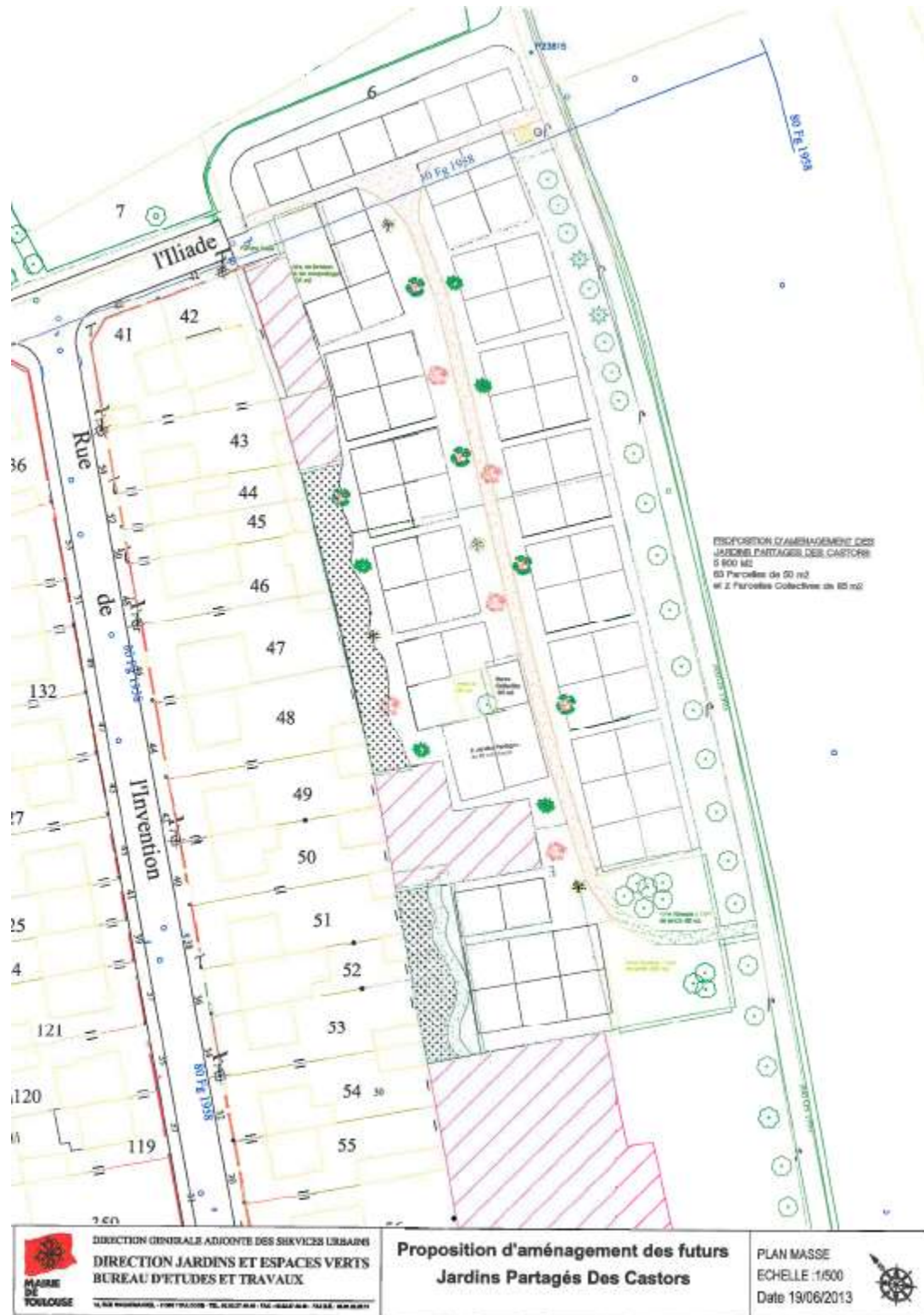
Les cheminements et allées, plutôt en terre battue, auront une largeur suffisante pour permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite mais aussi des poussettes et des jardiniers avec leur brouettes.

Chaque jardin surélevé est accessible par les 4 côtés pour permettre aux personnes qui le souhaitent de jardiner plus confortablement.

3. En résumé

Équipement		Fonctions
Clôtures et délimitations	traitement des limites extérieures du jardin par une clôture et fermeture des portails d'accès par un système à code mécanique	Protection contre intrusions, vols et dégradations
	Visualisation des parcelles par des systèmes légers	Délimitation visuelle des espaces jardinés
Abris et constructions	des espaces fermés regroupent plusieurs espaces distincts à concrétiser sous forme de cabane spécifique, et d'usages mutualisés avec le bâtiment de la maison de quartier	Vestiaire, stockage des outils, espace de repos pour les enfants, espace de détente pour les adultes
	Une pergola comportant tables, chaises et bancs (fixes et mobiles),	Animations, repas
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none">. Cheminements et allées en terre suffisamment larges. Parcelles accessibles par les 4 côtés. Bacs surélevés.	<ul style="list-style-type: none">. Permettre à tous d'accéder aux jardins : déplacement des personnes à mobilité réduite, poussettes, brouettes.... Permettre au plus grand nombre de jardiner.
Gestion de l'eau	points d'eau pour arrosage Récupérateur d'eau pour alimentation système de goutte à goutte (ou tuyaux poreux)	Arroser au mieux les parcelles sans recourir au réseau d'eau de la ville (bonne gestion ressource en eau)
	Points d'eau potable	<ul style="list-style-type: none">. Palier manque d'eau dans les récupérateurs. Confort des jardiniers
Compostage	Composteur à bacs (compost, trempage, stockage matière brune)	<ul style="list-style-type: none">. Fertilisation du sol. Valorisation des déchets de cuisine et du jardinage
Éclairage	Lampe à énergie solaire	<ul style="list-style-type: none">. Éclairage cheminements et allées. Éclairer les abris

Annexe 4 : Esquisse proposée par la direction des jardins et espaces vert pour le jardin partagé des castors.



Annexe 5 : Clin d'œil de l'action de fleurissement en lasagne mené à la maison de quartier des Arènes Romaines.



Le Lundi 10 juin la maison de quartier des Arènes Romaines une action de fleurissement en lasagne dans le cadre du futur projet de jardin partagé.

Les habitants du quartier avec les jardiniers de SaluTerre ont ainsi découvert une nouvelle technique de jardinage permettant de créer un sol quand il n'y en plus ou quand celui a perdu toute fertilité. En 2 heures d'effort deux massifs accueillent légumes et plantes à fleurs.

Les participants n'ont pas manqués de partager leur activité du jour avec les passants, tout en faisant la promotion du jardin partagé à venir.

Jardiner le béton et pourquoi pas!



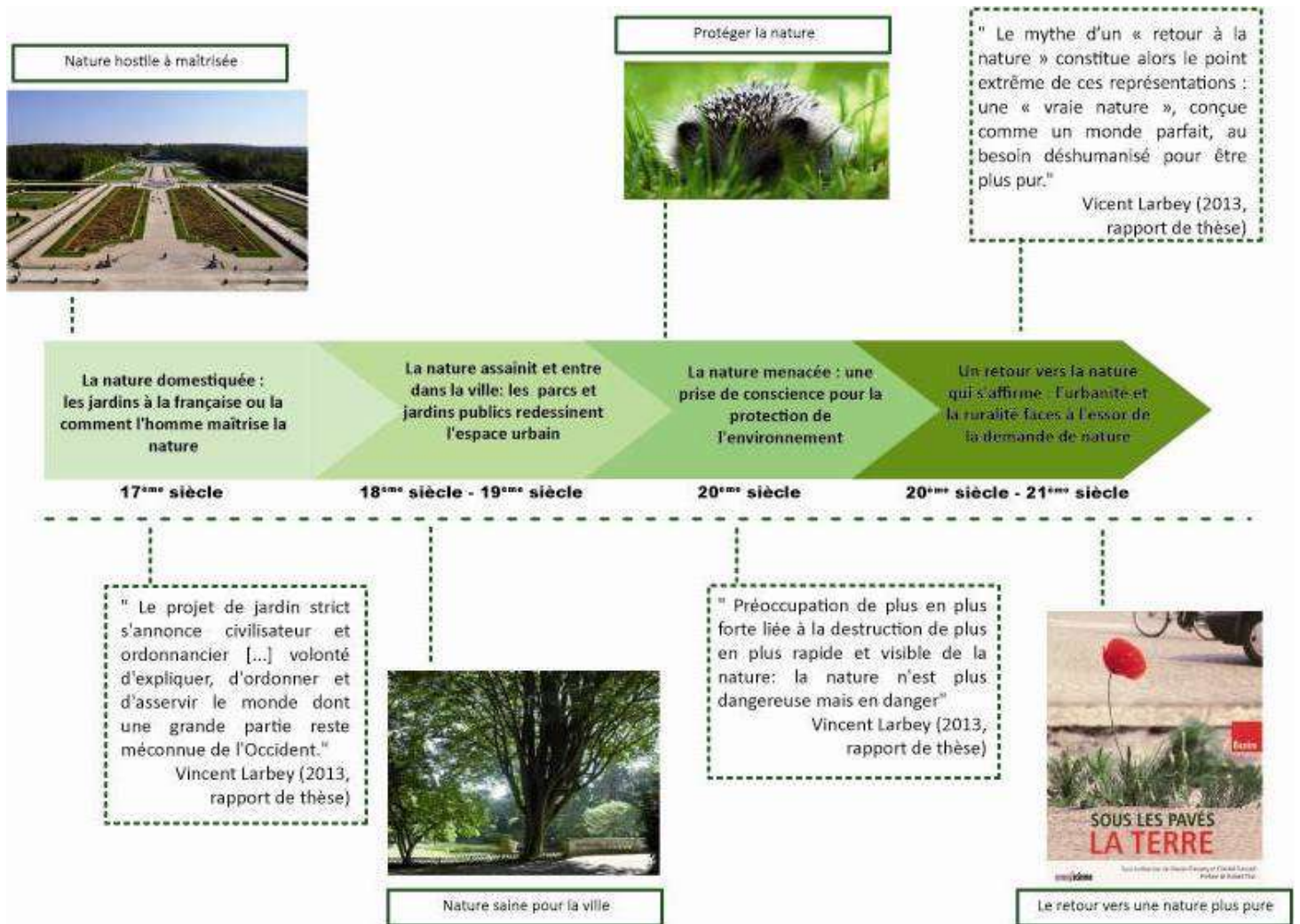
Pour cela, alternons les couches de brun et de vert en réutilisant les matériaux disponibles sur place.



Et plantons légumes et fleurs!



Annexe 6 : Evolution de la demande de nature dans nos sociétés occidentales





Diplôme : Diplôme d'ingénieur de l'Institut Supérieure des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage.

Spécialité : Paysage

Option : Ingénierie des Territoires

Enseignant référent : Sébastien CAILLAULT

Auteur : Chloé JARENO
Date de naissance : 20/01/1990

Organisme d'accueil : SCOP SaluTerre
Adresse : 67 Rue Denfert Rochereau Sainte Foy la Grande
Maître de stage : Eric PREDINE

Nb pages : 42p Annexes : 12p

Année de soutenance : 2013

Titre français : Jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus de construction concertée avec les habitants, peuvent-ils devenir les paysagistes de leur propre projet ?

Titre anglais: How far a mediation process with habitants in the small space of a landscape project could go; can they become the landscaper of their project?

Résumé : La médiation est aujourd'hui devenue un incontournable de tout projet urbain envisagé par une collectivité. En choisissant d'intégrer les acteurs d'un territoire dans la modification de leur cadre de vie il s'agit de construire des solutions au plus proches des attentes et des besoins. L'objectif est de rassembler les populations pour mieux définir les enjeux d'un aménagement. Chaque aménageur est tenu par son maître d'ouvrage d'intégrer un volet concertation dans sa démarche. Mais bien souvent la réalité de terrain se résume en une information, voire une consultation des habitants sans une réelle intégration de leurs opinions. La médiation du paysage est, de façon similaire, entrée dans cette même dynamique. Le métier de paysagiste évolue, le paysagiste collabore de plus en plus avec les habitants et usagers du lieu qui deviendra le socle d'un projet. Les habitants et usagers, quant à eux, se placent de plus en plus comme des citoyens actifs de leur territoire. Ces évolutions aussi ténues soient-elles laissent apparaître un glissement des rôles de chacun dans les transformations du cadre de vie. Il s'agit dans les quelques pages de ce mémoire de montrer jusqu'où peut aller, dans l'espace restreint d'un projet de paysage, un processus de construction concertée avec les habitants ? Une appropriation complète du projet par ses habitants, à tel point qu'ils deviennent les paysagistes de leur propre projet, est-elle possible ? Est-elle envisageable ? Quel sera le rôle du paysagiste ? Cette analyse s'appuiera en particulier sur l'exemple du phénomène des jardins partagés qui mettent en scène cette collaboration étroite entre projet de paysage et médiation.

Abstract : Mediation is today becoming an essential of every project made by a local authority. When we choose to integrate the actors of a territory in the modifications of their living environment, the project will consist in building solutions in harmony with expectations and necessities. The target is gathering together populations to define the stakes of a layout. Each developer contractor must integrate in his project a dialogue step. But in the reality of ground we see a consultation or information of populations: their opinions are very often sidelined by deciders. The landscape mediation is at the same time entering in this same dynamic. The landscaper job is changing while collaboration with users and habitants of a site is becoming a common action. Habitants and user want, in the other side, to be active citizens of their territory. The roles of each layout actors are changing. In these pages we want to show how far a mediation process with habitants could arrive? Does a complete appropriation of the project is able to transform habitants in landscaper? And what will be the landscaper's role? This analyze will take community gardens as examples of a close collaboration between landscape project and mediation.

Mots clés : Médiation, construction concertée, paysage, habitants, jardins partagés
Key words : Mediation, landscape, habitants, community gardens, mediation and construction